

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1754

22 juillet 2013

SOMMAIRE

3M Attenti Holdings S.à r.l.	84173	Niagara S.A.	84188
3M Global Capital S.à r.l.	84174	Nordea Fund of Funds, SICAV	84187
Aberdeen Indirect Property Partners - Ac- tive	84184	Nouricia S.A.	84180
Accudyne Industries Borrower S.C.A.	84189	OAZ Dienstleistungen S.à r.l.	84177
Adaxlu S.à r.l.	84185	Powerhouse Management	84172
Al Chem (Luxembourg) Intermediate S.à r.l.	84171	Quest Holdings	84183
Al Chem (Luxembourg) Subco S.à r.l. ...	84171	Research Invest Protocol S.A.	84173
Al Chem (Luxembourg) Holding S.à r.l.	84171	Rochester Property S.A.	84192
Amercon Holding	84179	Rochester Property S.A.	84178
Aviation Leasing OpCo 5 S.à r.l.	84170	Statuto Lux Holding S.à r.l.	84172
Aviation Leasing OpCo 6 S.à r.l.	84171	Tishman Speyer ESOF Finance S.à r.l. ...	84172
Chestnut 1 S.à r.l.	84192	Tofane S.A.	84146
Chestnut 2 S.à r.l.	84181	TS Elisenhof S.à r.l.	84174
Chestnut 4 S.à r.l.	84178	Unico International S.à r.l.	84178
Exon AG	84177	Urbaninvest S.A.	84184
GIE LuxTram	84179	Vontobel Management S.A.	84182
Global Funds Management S.A.	84176	VULCANO INVESTHOLDING S.à R.L., société de gestion de patrimoine familial (SPF)	84181
IMK S.à r.l.	84177	Weatherford European Holdings (Luxem- bourg) S.à r.l.	84184
Immovesta S.A.	84181	Weatherford Financing (Luxembourg) S.à r.l.	84182
Intelsat Investments S.A.	84175	Weatherford HCC Holdings (Luxem- bourg) S.à r.l.	84180
International Trading and Investments Holdings S.A. Luxembourg	84179	Weatherford Intermediate Holdings (PTWI) S.à r.l.	84180
Kobo Europe S.A.	84176	Weatherford International (Luxembourg) Holdings S.à r.l.	84176
Marvie Invest S.A.	84187	Weatherford Investment (Luxembourg) Sàrl	84182
Mateco Location de Nacelles S.A.	84185	Weatherford Luxembourg S.à r.l.	84183
Miret S.A.	84186	Werö Dienstleistungen S.à r.l.	84183
Miret S.A.	84186	Xylem Water Solutions Manufacturing AB, Luxembourg Branch	84173
Mon Toit S.à r.l.	84188		
Mutualité des P.M.E.	84187		
My Way S.à r.l.	84190		
Neo Project, s.à r.l.	84189		
Netfutura Luxembourg S.à r.l.	84175		
NEXON Europe S.à r.l.	84189		

Tofane S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 170.508.

In the year two thousand and thirteen, on the fourth day of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of Tofane S.A. (the Company), a limited liability company existing and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg), having its registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170 508, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, residing in Luxembourg, on 25 July 2012, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N°2170 of 31 August 2012.

The Meeting is chaired by Natasha Hartrup, lawyer, residing in Luxembourg, who appoints as Secretary Solange Wolter-Schieres, employee, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting appoints as Scrutineer Katty Persoons, employee, professionally residing in Luxembourg, (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer constituting the Bureau of the Meeting).

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that thirty six million ninety one thousand and fifty (36,091,050) Class A Shares and two hundred four million five hundred fifteen thousand nine hundred fifty (204,515,950) Class B Shares, each with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each, representing the entire share capital of the Company of two million four hundred six thousand and seventy Euros (EUR 2,406,070) are duly represented at the Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced, the shareholders represented at the Meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders duly represented at the Meeting, the members of the Bureau and the notary, shall remain attached to the present deed together with the proxies to be filed with the registration authorities.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. To waive the convening notices.
2. To restate the articles of association of the Company in their entirety, in the form of the draft restated articles of association sent to the shareholders of the Company.
3. Miscellaneous.

III. The Meeting, after deliberation and after having approved the above, has taken the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders being represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been provided to them (together with all relevant information) in advance.

Second resolution

Each shareholder of the Company declares that it has received the proposed Restated Articles of Association, in preparation of this meeting and the transfer of certain Class B Shares to the Minority Vehicle D (as defined in the Restated Articles of Association) which shall be a Class A Shareholder upon the completion of the transfer of such shares.

The Meeting resolves to amend and restate the articles of association of the Company in their entirety in order to reflect the above mentioned Transfer, so that Restated Articles of Association shall henceforth read as follows:

«Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the Companies Act), and the present articles of incorporation (the Articles of Association).

Art. 2. The Company's name is Tofane S.A.

Art. 3. The registered office of the Company (the Registered Office) is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Registered Office may be transferred:

(a) to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the decision of the Board of Directors; and

(b) to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company passed in accordance with these Articles of Association and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the Companies Act.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Directors.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad, as decided by the Board of Directors.

Art. 4. The Company's purpose is to:

(a) hold, directly or indirectly, at least one share in the corporate capital of the Target (or in any company resulting from any merger, de-merger, consolidation, amalgamation, transformation, or any change of corporate form of the Target and/or any of its direct or indirect parent that is not the Company); and

(b) carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the Company's direct participation in HoldCo and indirect participation HoldCo's direct/indirect subsidiaries, including Target), including the administration, management, control, development, optimization and realization of such participations.

The Company may (i) grant to enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, any assistance, loans, advances or guarantees (including upstream or cross stream), and (ii) perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company may borrow in any form and issue bonds, preferred equity certificates, whether convertible or not, warrants, notes and debentures.

The Company can generally perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the Shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles of Association.

Capital - Shares

Art. 6. Share Capital.

6.1. The authorised capital is set at EUR 200,000,000 (two hundred million Euro) to be composed of 3,000,000,000 (three billion) class A shares and 17,000,000,000 (seventeen billion class B shares), and is divided into class A common voting shares (the Class A Shares) and class B common voting shares (the Class B Shares) each having the same characteristics and rights save as to those differences outlined in the Articles of Association, and each having a nominal par value of one cent (EUR 0.01).

The subscribed and issued share capital of the Company is set at two million four hundred six thousand and seventy Euros (EUR 2,406,070) and is divided into thirty six million ninety one thousand and fifty (36,091,050) Class A Shares and two hundred four million five hundred fifteen thousand nine hundred fifty (204,515,950) Class B Shares, with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each and each being fully paid up. The Class A Shares and Class B Shares may be converted pursuant to Article 7 of these Articles of Association.

6.2. Increase and reduction of share capital

6.2.1. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles of Association.

6.2.2. Except for the issue of Shares provided for in any agreement to which the Class A Shareholders and Class B Shareholders may be a party from time to time, all the capital increases of the Company, shall be at Fair Market Value in accordance with the formula and the relevant procedure set forth in the Schedule and without the exclusion of the pre-emption rights of the existing shareholders.

6.3. Authorisation of the Board of Directors

6.3.1. The Board of Directors is authorised and instructed for a period of 5 (five) years starting on and from the First Closing Date to render effective the increase of the capital indicated in Article 6.1 without any further need of a decision by the General Meeting, after having acknowledged in writing that the terms and conditions of these Articles of Association are complied with and have been fulfilled. In particular the Board of Directors is authorised and instructed (i) to render effective any increase of the issued share capital under Article 6.1, up to the authorised share capital in whole or in part, (ii) to see to the recording of such increase(s) and the consequential amendments of these Articles of Association before a Luxembourg notary, and (iii) to proceed to such issues on the basis of the report made to the General Meeting on the circumstances and price(s) of the issue(s) of Shares within the authorised share capital as set out hereafter in Article 6.2 and within the limitations provided therein, and in compliance with article 32-3 (5) of the Companies Act.

6.3.2. Within the authorised share capital, a total amount of two billion nine hundred sixty three million nine hundred eight thousand nine hundred fifty (2,963,908,950) Class A Shares and sixteen billion seven hundred ninety five million four hundred eighty four thousand fifty (16,795,484,050) Class B Shares shall be specifically reserved for the issue by the Board of Directors, without reserving any preferential subscription right, of:

6.3.2.1. an aggregate amount of two billion nine hundred sixty three million nine hundred eight thousand nine hundred fifty (2,963,908,950) Class A Shares in the event of the conversion of the Equity Certificates held by the Class A Shareholders as at the date of the conversion; and

6.3.2.2. an aggregate amount of sixteen billion seven hundred ninety five million four hundred eighty four thousand fifty (16,795,484,050) Class B Shares shall be reserved to the Class B Shareholders in the event of the conversion of the Equity Certificates held by the Class B Shareholders as at the date of the conversion.

The Class A Shares and Class B Shares issued pursuant to this Article 6.3.2 shall be issued by the Board of Directors as determined by the Board of Directors pursuant to the terms and conditions of the Equity Certificates.

Art. 7. Conversion of Class A Shares and Class B Shares.

7.1 Conversion of Class A Shares

(a) The Class A Shares shall automatically be converted into Class B Shares without any further action by the General Meeting and/or the holders thereof, upon a transfer of Class A Shares by a Class A Shareholder to a Class B Shareholder. The conversion shall occur for the entirety of the Class A Shares so transferred.

(b) The Class A Shares shall be converted into Class B Shares in accordance with this Article 7.1 at a conversion rate of one (1) Class A Share for one (1) Class B Share.

7.2 Conversion of Class B Shares

(a) The Class B Shares shall automatically be converted into Class A Shares, without any further action by the General Meeting and/or the holders thereof, upon a transfer of Class B Shares by a Class B Shareholder to a Class A Shareholder. The conversion shall occur for the entirety of the Class B Shares so transferred.

(b) The Class B Shares shall be converted into Class A Shares in accordance with this Article 7.2 at a conversion rate of one (1) Class B Share for one (1) Class A Share.

7.3 Duties of the Board of Directors

The Board of Directors is authorised and instructed (i) to determine if the conditions of the conversion of the Class A Shares and/or Class B Shares as provided in Articles 7.1 and 7.2 have been fulfilled, (ii) to record the conversion in the share register of the Company, (iii) to render effective any conversion of the shares in accordance with this Article 7 and see to the consequential amendments to Article 7 of the Articles of Association in front of a Luxembourg notary, and (iv) to take any steps and actions (including, without limitation, to authorise and empower any person) necessary for the purpose of obtaining the recording of the alteration of Article 7 of these Articles of Association by way of a notarial deed and the publication of such amendment.

Art. 8. Shares.

8.1 Shares issued by the Company are and will remain in registered form (actions nominatives).

8.2 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Companies Act and may be examined by each Shareholder who so requests.

8.3 Shares issued by the Company shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the shareholders' register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

8.4 Each Share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

8.5 Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

8.6 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Companies Act.

Share transfers

Art. 9. Lock-Up. Except as otherwise provided in the Articles of Association, the Minority Vehicle A, Minority Vehicles B, Minority Vehicle C, Minority Vehicle D and Class B Shareholders shall not transfer any of their Shares without the prior written consent of the other Shareholders, for a period of three (3) years from the First closing Date.

Art. 10. Permitted Transfers.

10.1 Notwithstanding the Lock-Up as provided in Article 9 above, the Class B Shareholders may transfer, in whole or in part, their Shares to any of their Affiliates and/or any other Class B Shareholder, (the Permitted Transfers), provided that such transferring Shareholder:

(a) shall give notice of such transfer to each of the Minority Vehicle A, Minority Vehicles B, Minority Vehicle C and Minority Vehicle D, describing all terms and conditions thereof; and

(b) shall procure that the Affiliate transferee of its Shares executes any agreements that may be required under Shareholders arrangements, assuming all rights and obligations of the transferring Shareholder.

10.2 Without prejudice for the provisions of Article 9 above, (i) the Minority Vehicle A, Minority Vehicles B, Minority Vehicle C and Minority Vehicle D may transfer any Class A Shares (or as applicable, the Equity Certificate A) they own only if, for whatever the circumstances of the transfer, they transfer simultaneously to the transferee the same proportion of Equity Certificates A (or as applicable, Class A Shares) they own and (ii) the Class B Shareholders may transfer any Class B Shares (or as applicable, Equity Certificates B) they own only if, for whatever the circumstances of the transfer, they transfer simultaneously to the transferee the same proportion of Equity Certificates B (or as applicable, Class B Shares) they own.

10.3 Any transfer of Shares in violation of this Article 10 shall be void and ineffective ab initio and the Company shall not give any effect to such attempted transfer in its register(s).

10.4 No transfer of any Shares shall be effected, unless the Board of Directors is satisfied that (a) such transfer is effected in accordance with the Articles of Association and (b) the Company is not in breach of any of its obligations under any agreement to which it is expressed to be a party.

Art. 11. Tag-Along Right in favour of the Minority Vehicles. After the expiry of the Lock-Up period as provided in Article 9 above, should the Class B Shareholders intend to transfer, including by means of several transactions, all or part of their Shares to a third party not being an Affiliate or another Class B Shareholder pursuant to Article 10.1 above, the Class B Shareholders shall grant to each of the Minority Vehicle A, the Minority Vehicles B, the Minority Vehicle C and the Minority Vehicle D the right of co-sale under the terms and conditions set out in this Article 11 (the Tag-Along Right):

(a) the Class B Shareholders must give written notice to each of the Minority Vehicle A, the Minority Vehicles B, the Minority Vehicle C and the Minority Vehicle D of the intended transfer, indicating the name of the third-party, the number of Shares intended for sale, the price or the value agreed upon with the third-party, and the other terms and conditions of the intended transfer, providing a copy of all the relevant documentations related to the third-party's offer (the Tag-Along Notice);

(b) upon receipt of Tag-Along Notice, the Minority Vehicle A, the Minority Vehicles B, the Minority Vehicle C and the Minority Vehicle D will be both separately entitled to exercise the Tag-Along Right with respect to a number of Shares proportionally corresponding to the Shares intended for sale by the Class B Shareholders in respect of the overall shareholding held by the Class B Shareholders;

(c) the Tag-Along Right may be exercised by means of a written notice to be sent to the Class B Shareholders, under penalty of forfeiture, not later than 10 Business Days after receipt of the Tag-Along Notice. Should no such notice of exercise of the Tag-Along Right be given, or be given late, by the Minority Vehicle A and/or by the Minority Vehicles B and/or by the Minority Vehicle C and/or by the Minority Vehicle D, the relevant Tag-Along Right shall be considered as not having been exercised;

(d) in the event of the exercise of the Tag-Along Right by the Minority Vehicle A and/or by the Minority Vehicles B and/or by the Minority Vehicle C and/or by the Minority Vehicle D, the Class B Shareholders:

(i) must ensure that the third-party includes in the proposed transfer also the relevant Shares of the Minority Vehicle A and/or of the Minority Vehicles B and/or of the Minority Vehicle C and/or of the Minority Vehicle D; or

(ii) must suspend the intended transfer; or,

(iii) may proceed with the proposed transfer for the total number of Shares that the third party is interested in acquiring, with the understanding that said total number of Shares must be shared between the Class B Shareholders, the Minority Vehicle A and/or the Minority Vehicles B and/or the Minority Vehicle C and/or the Minority Vehicle D, proportionally to the Shares respectively held,

(e) the Shares of the Minority Vehicle A and/or of the Minority Vehicles B and/or the Minority Vehicle C and/or of the Minority Vehicle D having exercised the Tag-Along Right shall be transferred at the same time as the transfer by the Class B Shareholders of the respective Shares, with the same economic terms and conditions and unit price per Share agreed upon for the Class B Shareholders, and the Shareholders will give pro quota the same representations and warranties and will assume the same indemnity obligations, with the exclusion of any joint and several liability.

Art. 12. Drag-Along Right in favour of Class B Shareholders.

12.1 After the expiry of the Lock-Up period as provided in Article 9 above, should the Class B Shareholders intend to transfer their Shares to a third-party, not being an Affiliate pursuant to Article 10 offering to acquire 100% or less than 100% of the Shares, the Class B Shareholders shall have the right to require each of Minority Vehicle A, the Minority Vehicles B, the Minority Vehicle C and the Minority Vehicle D to transfer to such third party:

(a) all the Shares owned by the Minority Vehicle A, the Minority Vehicles B, the Minority Vehicle C and the Minority Vehicle D, in case the third party offers to acquire 100% of the Shares or more than 50% of Shares plus one Share; or

(b) a number of Shares respectively owned by the Minority Vehicle A, the Minority Vehicles B, the Minority Vehicle C and the Minority Vehicle D, proportionally corresponding to the Shares intended for sale by the Class B Shareholders in respect of the overall shareholding held by the Class B Shareholders in the Company's share capital, in case the third

party offers to acquire less than 50% of the Shares plus one Share, upon the terms and conditions set forth herebelow (the Drag-Along Right).

12.2 Should the Class B Shareholders intend to exercise the Drag-Along Right, written notice shall be given to each of the Minority Vehicle A, the Minority Vehicles B, the Minority Vehicle C and the Minority Vehicle D of the intended transfer, indicating the name of the third-party, the number of Shares intended for sale, the price or the value agreed upon with the third-party, and the other terms and conditions of the intended transfer, providing a copy of all the relevant documentations related to the third-party's offer.

12.3 The Drag-Along Right may be exercised by the Class B Shareholders only if the transfer of the Shares of all the Shareholders is made at the same time and at the same terms and conditions, in particular with respect to price per Share and payment, provided, however, that - for the Drag-Along Right being validly exercised - the price per Share shall not be lower than the Fair Market Value of the Shares, to be determined pursuant to the provisions set forth in the Schedule and being further agreed and understood that, as far as the representations and warranties and indemnity obligations are concerned, the Minority Vehicle A, the Minority Vehicles B, the Minority Vehicle C and the Minority Vehicle D will give the transferee only standard representations and warranties on title and free disposal of the Shares, absence of conflicts, power and authority and similar warranties, while the other representations and warranties, if any, will be given to the transferee by the Class B Shareholders, in any case with the exclusion of any joint and several liability between the Class B Shareholders, the Minority Vehicle A, the Minority Vehicles B, the Minority Vehicle C and the Minority Vehicle D.

Art. 13. Pre-Emption Right in favour of Class B Shareholders.

13.1 After the expiry of the Lock-Up period as provided in Article 9 above and subject to the provisions of Articles 11 and 12 above, any transfer of Class A Shares (or option rights to subscribe such Shares), whether direct or indirect - through the sale of interest in the Person holding the Class A Shares or in the Person directly or indirectly controlling the Person holding the Class A Shares - to third parties, is subject to the procedure described below, except in case it has been waived in advance and in writing by all the Class B Shareholders.

(a) The Class A Shareholder (the Offeror) wishing to transfer, in whole or in part, its Class A Shares (or options rights, in each case, the Offered Shares) shall notify in writing all of the Class B Shareholders (the Offerees) of its intention to do so, specifying:

(A) the name or corporate name of the prospected transferee (the Transferee);

(B) the number of Offered Shares;

(C) the price and terms of payment agreed with the Transferee for the Offered Shares; or

(D) the corresponding counter-value in cash of such transfer, should the transfer be in a form other than a sale or provide for a consideration not entirely in cash, and shall supply the Offerees with an expert's estimate certifying such counter-value, and shall offer such Offered Shares rights in pre-emption to the Offerees, upon the same terms and conditions (the Offer).

(b) Each Offeree wishing to exercise its pre-emption right shall communicate its acceptance of the Offer to the Offeror within (60) sixty days from the receipt of the Offer indicating whether it exercises its pre-emption right with respect to all or some of the Offered Shares.

(c) If one or more Offerees exercises its pre-emption right over some of the Offered Shares only (a Partial Pre-Emption), the Company may request the buy-back of the portion of the Offered Shares which have not been pre-empted by the Offerees (the Buy-Back) within (14) fourteen days following the end of the period available to the Offerees to pre-empt the Offered Shares pursuant to Article 13.1(b) above.

The Buy-Back shall be affected by the Company only within the limits authorised by the Companies Act and subject to the Board of Directors determining that the Buy-Back shall not be in contradiction with the activities, investments and the policy of growth of the Company and/or its subsidiaries.

The Shareholders shall use all reasonable endeavours for the necessary actions, resolutions and approvals to be taken to such effect (including by the Company) within the limits authorised by law. In any case, the Buy-Back shall be limited to a maximum of ten (10) per cent. of the total amount of the share capital of the Company per period of five (5) years.

Failing an answer within the above term by one or more Offerees, the Offer shall be considered as non-accepted by such Offeree or Offerees.

(i) In case the Offer is accepted and/or the Company requests a Buy-Back, the transfer of the Offered Shares shall be performed, for the price and upon the payment conditions indicated in the Offer, in the case under Article 13.1 (a)(iii) above, or for the counter-value in cash indicated in the Offer, in the case under Article 13.1(a)(iv) above, no later than (30) thirty days after the date of acceptance of the Offer.

(ii) If the Offer is not accepted for all the Offered Shares by any Shareholder, if there is no Partial Pre-Emption or if the Company decides not to perform the Buy-Back, the Offeror shall be free to transfer the Offered Shares to the Transferee within (60) sixty days from the expiry of the term for the Buy-Back pursuant to Article 13.1(c) above, it being understood that the relevant conditions must not be more favourable to the Transferee than those indicated in the Offer.

After such term is expired in vain, the provisions of this Article 13.1 shall apply again.

13.2. All notices to be given under this Article 13.1 must be in writing and sent by telegram or fax, confirmed by registered letter (by mail or hand delivered), and a copy of such notices must be addressed to the Board of Directors, in the same form, to the address of the Company's registered office.

Art. 14. Put option in favour of the Minority Vehicles.

14.1. in the event that each of the following two conditions occurs:

(i) the Minority Vehicle A and/or the Minority Vehicles B and/or the Minority Vehicle C hold(s) Class A Shares; and
(ii) the board of directors of BidCo 2, or as applicable, Target resolves the approval of an Extraordinary Transaction notwithstanding the fact that any of the directors of BidCo 2 and/or Target appointed or designated by the Minority Vehicle A and/or by the Minority Vehicles B and/or by the Minority Vehicle C expressed a dissenting opinion against an Extraordinary Transactions (other than the Permitted Transactions which are permitted and therefore for which the rights under this Article 14 do not apply) and stated the grounds of such dissenting opinion in the board of directors' meeting of BidCo 2 and/or Target,

the Minority Vehicle which appointed such director (the Dissenting Minority Vehicle) shall have the right to sell to the Class B Shareholders (the Put Option) and the Class B Shareholders shall have the corresponding obligation to acquire, all (and only all) the Class A Shares owned by the Dissenting Minority Vehicle at a price per Share equal to the Fair Market Value per Share (the Exercise Price).

14.2 After receiving the notice of exercise of the Put Option by the Dissenting Minority Vehicle, which shall be served, under penalty of forfeiture, within 5 Business Days from the date of the board of directors' resolution of BidCo 2 and/or Target which approved the Extraordinary Acquisition (the Put Notice), the Class B Shareholder shall designate such Class B Shareholder(s) and such other Person(s) who will acquire, in whole or in part, the Shares of the Dissenting Minority Vehicle, provided that the Class B Shareholders shall remain jointly and severally liable with the designees for the fulfilment of any obligations with respect of the acquisition of the Shares from the Dissenting Minority Vehicle.

14.3 if the Put Option is exercised by the Dissenting Minority Vehicle, the purchase and sale of the relevant Shares and the payment of the Exercise Price payable for such Shares shall be performed within three months following the later of: (i) the date of receipt of the Put Notice by the Class B Shareholders and (ii) the date on which the Exercise Price shall have been determined and communicated to the relevant Shareholders pursuant to the Schedule.

Management - Supervision

Art. 15. Appointment and replacement of Directors.

15.1 The Company must be managed by a board of directors (the Board of Directors) consisting of up to (7) seven members as determined by the Class B Shareholder, who need not be shareholders and are designated by the General Meeting.

15.2 If at the occasion of a General Meeting, it is established that all the shares of the Company are held by one single shareholder, the Company may be managed by one single director (until the next ordinary General Meeting of the shareholders acknowledging the existence of more than one shareholder).

15.3 A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the sole director of the Company. In such case, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints its successor at the same time.

15.4 (i) The Minority Vehicle A shall be entitled to present at least (1) one candidate for appointment as director by the General Meeting, (ii) the Minority Vehicles B shall be entitled to present at least (1) one candidate for appointment as director by the General Meeting, (iii) the Minority Vehicle C shall be entitled to present at least (1) one candidate for appointment as director by the General Meeting and the General Meeting shall elect one candidate presented by the Minority Vehicle A, one candidate presented by the Minority Vehicles B and one candidate presented by the Minority Vehicle C as members of the Board of Directors, and (iv) the Class B Shareholders shall present at least (4) four candidates for appointment as directors by the General Meeting and the General Meeting shall appoint from these candidates at least (4) four members of the Board of Directors, including the Chairman and, in any case, all the members of the Board of Directors different from the one designated by Class A Shareholders.

15.5 Directors are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and they are re-eligible.

15.6 Directors may be removed at any time by a resolution of the General Meeting. They will remain in function until their successors have been appointed. The substitution, for any reason, of a member of the board of directors of the Company shall take place according to the criteria for appointment referred to in Article 15.4 above, so that the Shareholder that appointed the outgoing director shall have the right to appoint his/her/its replacement and that, in the event of the substitution of the entire Board of Director, the composition of this Board of Director as defined in Article 15.4 above shall be respected.

15.7 In case a director is elected without any indication on the term of his mandate, he/she/it is deemed to be elected for six years from the date of his/her/its election.

Art. 16. Meetings and Resolutions of the Board of Directors.

16.1 The Board of Directors shall elect a chairman from among its members. The first chairman may be appointed by the first General Meeting. If the chairman is absent, he/she will be replaced by a director elected for this purpose from among the directors present at the meeting.

16.2 Meetings of the Board of Directors are convened by the chairman or by any director.

The Board of Directors shall meet at least every six (6) months to discuss the economic and financial situation as well as the results of the Group on the basis of the information received by the relevant managers as well as, in due time before every shareholders' meeting of its subsidiary to discuss the relevant agenda and to give powers of attorney and any other matter relating to the management of the affairs of the Company.

16.3 When all the directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

16.4 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by telegram or telefax another director as his proxy. A director may also appoint another director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

16.5 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast.

16.7 The use of video-conferencing equipment and conference call means allowing the identification of each participating director shall be allowed. These means must comply with technical features which guarantee an effective participation to the meeting allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company. Each participating director shall be authorised to vote by video or by telephone.

16.8 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all directors in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings, duly convened.

16.9 Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

16.10 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman of the Board of Directors or by any two directors. Extracts shall be certified by the chairman of the Board of Directors or by any two directors.

Art. 17. Powers of the Board of Directors.

17.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the Companies Act to the General Meeting fall within the competence of the Board of Directors.

17.2 Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall advise the board thereof and cause a record of his/her/its statement to be included in the minutes of the meeting. He/she/it may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the Company.

17.3 If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its sole director having an interest conflicting with the one of the Company. The provisions of the preceding paragraphs are not applicable when the decisions of the Board of Directors of the Company or of the director concern day-to-day operations engaged in normal conditions.

Art. 18. Delegation of powers.

18.1 The following matters shall be reserved to the exclusive competence of the Board of Directors and therefore may not be delegated to individual members, and that the board of directors will adopt resolutions validly with a favourable vote of the simple majority of its members:

- (a) decisions concerning the right of vote in the shareholders' meeting of the Company's subsidiary;
- (b) decisions (if not reserved to the shareholders' meeting under these Articles) and proposals concerning the issue of securities by the Company; and
- (b) sale and purchase of the shares of the Company's subsidiary, options and/or other rights connected with the shares of the Company's subsidiary.

18.2 Subject to the terms of Article 18.1 above, the Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, directors, managers, officers or other agents, legal or physical person, who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board of Directors shall determine.

The Board of Directors may also (i) confer all powers and special mandates to any person who need not be directors to the extent that such delegation would not fall within the scope of Article 18.1 above, (ii) appoint and dismiss all officers and employees and (iii) fix their emoluments.

Art. 19. Representation of the Company.

19.1 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a sole director, bound by the sole signature of the sole director or, in case of plurality of directors, by the joint signatures of two directors, or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two directors or the sole director of the Company, but only within the limits of such powers and in accordance Article 18.1 above.

19.2 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case a daily manager has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the daily manager, but only within the limits of such powers and in accordance Article 18.1 above.

Art. 20. Auditors.

20.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors or independent auditor (the Auditors) in accordance with the Companies Act.

20.2 The General Meeting appoints Auditors and determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six years. In case of an election without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for 6 years from the date of their election.

20.3 Auditors can be re-elected and they may be removed from office at any time.

General Meetings

Art. 21. Powers of the General Meeting. The General Meeting properly constituted represents the entire body of Shareholders of the Company.

Art. 22. Annual General Meeting.

22.1 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the last Friday of June of each year at 5 p.m. If such day is not a Business Day, the annual General Meeting shall be held on the next following Business Day.

22.2 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Art. 23. Proceedings and Votes.

23.1 Resolutions of the Shareholders shall be adopted at general meetings.

23.2 Each Shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

23.3 The notice periods and proceedings as well as the discussion proceedings provided by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of Shareholders of the Company, unless otherwise in the Articles of Association.

23.4 Meetings other than the annual General Meeting shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

23.5 If all the Shareholders are present or represented at a meeting of the Shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

23.6 Shareholders may act at any General Meeting by appointing another person (who need not be a Shareholder) as its proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

23.7 Each Shareholder may also participate in any meeting of the Shareholders by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

23.8 Each Shareholder may also vote by way of voting forms provided by the Company. These voting forms contain the date and place of the meeting, the agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each proposed resolution, three boxes allowing the Shareholders to vote in favour, against or abstain from voting on the proposed resolution. The voting forms must be sent by the Shareholders by mail, telegram, telex, facsimile or e-mail to the registered office of the Company. The Company will only accept the voting forms which are received prior to the time of the meeting specified in the convening notice. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention shall be void.

23.9 Except as otherwise required by law or by these Articles of Association, resolutions at a General Meeting duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting, regardless of the proportion of the share capital represented at such General Meeting.

23.10 An extraordinary General Meeting convened to amend any provisions of the Articles of Association shall not validly deliberate unless at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles of Association. If this quorum is not reached, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles of Association, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Memorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast, except as otherwise required by law.

Financial year - Profit distribution

Art. 24. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.

Art. 25. Annual accounts and Distributions.

25.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in Article 6 of these Articles of Association.

25.2 The General Meeting of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes will best suit the corporate purpose and policy.

25.3 Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the Board of Directors, in accordance with the decision of the General Meeting. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board of Directors.

25.4 The Board of Directors may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act.

25.5 In case of dismissal by the Company or whole or substantially whole its indirect investment in Target, the distribution of the relevant proceeds of such dismissal as dividends shall be effected by the Company to the extent that such distribution of dividends to the Shareholders is permitted by law and under any existing bank facility to which the Company and/or its direct or indirect subsidiaries may be a party from time to time, such payment of dividends to be effected by the Company without delay after the repayment of any such existing bank facility and the payment in full of transaction costs and all other costs and expenses related to the dismissal process.

Dissolution - Liquidation

Art. 26. Dissolution. The Company shall be dissolved at any time by decision of the General Meeting deliberating in the manner required for amendments to the Articles of Association.

Art. 27. Liquidation.

27.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of Shareholders affecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided for in the resolution of the Shareholders or by Companies Act, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

27.2 In case of a liquidation following the dismissal by the Company or whole or substantially whole its indirect investment in Target, the powers of the liquidator(s) appointed by the General Meeting shall be granted so as to permit a distribution of the relevant proceeds of such dismissal as liquidation proceeds, which shall be effected by the liquidator(s) to the extent that such payment of liquidation proceeds to the Shareholders is permitted by law, such payment of liquidation proceeds to be effected by the Company without delay after the payment of transaction costs and all other costs and expenses related to the dismissal process payable by the Company as well as any other outstanding liability of the Company.

27.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the Shareholders in proportion to the shares held by each Shareholder in the Company.

General provisions

Art. 28. General provisions.

28.1 These Articles of Association may be amended from time to time by a General Meeting under the quorum and majority requirements provided for by the Companies Act.

28.2 Reference is made to the provisions of the Companies Act and to any agreement which may be entered into among the Shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association.

Definitions

Affiliate means with respect to a Person any other Person that, directly or indirectly through one or more intermediaries, controls, or is controlled by, such Person. With respect to Class B Shareholders, Affiliate shall also mean any other fund or investment company managed by their management company. For the purpose of this definition, the term control has the meaning described here below.

BidCo 1 has the meaning given to such term in the Schedule hereto.

BidCo 2 has the meaning given to such term in the Schedule hereto.

Business Day means any calendar day excluding Saturday and Sunday, during which banks in Milan, in London and in Luxembourg are open for business and the MTA is open for trading.

Class A Shareholder means the holders of Class A Shares.

Class B Shareholder means the holder of Class B Shares.

control shall be interpreted as control pursuant to Article 2359 (1) and (2) of the Italian Civil Code. The terms subsidiary and controlling party shall be interpreted in the same sense.

Equity Certificates means the Equity Certificates A and the Equity Certificates B and Equity Certificate means any of them.

Equity Certificates A means the class A subordinated convertible registered preferred equity certificates to be issued by the Company from time to time to the Shareholders or their Affiliates.

Equity Certificates B means the class B subordinated convertible registered preferred equity certificates to be issued by the Company from time to time to the Shareholders or their Affiliates.

Exit means the transfer by the Class B Shareholders of their Shares or of a portion of the Shares representing 50% plus 1 Share of the share capital of the Company, or (i) in case Target is not listed, any event following which the Company ceases to own directly or indirectly more than 50% of the share capital of Target, and (ii) in case Target is listed or in case of an initial public offering, any event following which the Company will have sold (directly or indirectly) on the market more than one third (1/3rd) of the share capital of Target.

Extraordinary Transactions means any of the following: (i) a merger of the Company, HoldCo, BidCo 1, BidCo 2 or Target (other than any other merger between them) with or into an entity having an enterprise value exceeding Euro 50 million; (ii) a demerger in which the Company, HoldCo, BidCo 1, BidCo 2 or Target is either the beneficiary (if the demerged entity has an enterprise value exceeding Euro 50 million) or the de-merged entity if the beneficiary has an enterprise value exceeding Euro 50 million; (iii) a capital increase in cash of Target or any similar transaction involving the issuance of new shares or new securities or financial instruments (other than non-convertible bonds) by Target of an amount exceeding Euro 50 million (except following a capital increase of the Company resolved in accordance with any agreement the shareholders may have entered into from time to time), it being specified, for the avoidance of doubt, that a capital increase in cash of Target or any similar transaction involving the issuance of new shares or new securities or financial instruments (other than non-convertible bonds) by Target of an amount within Euro 50 million and at Fair Market Value shall not be considered an Extraordinary Transaction; (iv) an acquisition or dismissal by Target or by any entity directly or indirectly controlled by Target of assets or interest in companies or other entities of an enterprise value exceeding Euro 50 million for single acquisition or dismissal; (v) a capital increase in kind of the Company, HoldCo, BidCo 1, BidCo 2 or Target or any similar transaction having the same purpose if the value of the contributed assets exceed Euro 50 million. The rights of the Minority Vehicles with respect to Extraordinary Transactions are set forth in Article 14 it being understood that such rights shall not apply to Permitted Transactions.

Fair Market Value means the aggregate fair market value of the Shares of the Company to be determined in accordance with the formula and the relevant procedure set forth in the Schedule.

First Closing Date means the earlier of 5 December 2012 or the date of the completion of the acquisition of the Target as provided under a share purchase agreement to which BidCo 2 is expressed to be a party.

Group means Target, its subsidiaries and the other companies listed in a shareholders agreement that may be entered from time to time between the Minority Vehicle A, Minority Vehicles B, Minority Vehicle C, Minority Vehicle D and the Class B Shareholders.

HoldCo has the meaning given to such term in the Schedule hereto.

Listing means the listing of Target's capital stock in the MTA or in another exchange market (mercato regolamentato) in Italy or outside Italy. The term listed referred to Target shares shall be interpreted in the same sense.

Minority Vehicle A means CMG Partecipazioni S.r.l., a company organized and existing under the laws of Italy, having its registered office in Belluno (BL), Viale Europa n. 71 and enrolled with the Companies' Register of Belluno under no. 01134520251.

Minority Vehicles B means (i) ADV Partecipazioni S.r.l., a company organized and existing under the laws of Italy, having its registered office in Sant'Elpidio a Mare (FM), Via Fratte n. 4396 and enrolled with the Companies' Register of Fermo under no. 01820770442 and (ii) DDV Partecipazioni S.r.l., a company organized and existing under the laws of Italy, having its registered office in Sant'Elpidio a Mare (FM), Strada Santa Croce n. 24 and enrolled with the Companies' Register of Fermo under no. 01820760443 and Minority Vehicle B means any of them.

Minority Vehicle C means Partecipazioni Iniziative Industriali S.r.l., a company organized and existing under the laws of Italy, having its registered office in Roma, Via Appia Nuova n. 96, and enrolled with the Companies' Register of 11481981006 under no. 11481981006, Tax Code no. 11481981006, VAT no. 11481981006.

Minority Vehicle D means Red Circle Investments s.r.l., a company incorporated under the laws of Italy, with registered office at Via Angarano n. 22, Bassano del Grappa (Vicenza), Italy, registered with the Companies Register of Vicenza, tax code 03658900240.

Minority Vehicles means the Minority Vehicle A, the Minority Vehicles B, the Minority Vehicle C, the Minority Vehicle D and Minority Vehicle means any of them.

Permitted Transactions means any Extraordinary Transaction which is expressly permitted in accordance with any agreement the shareholders may have entered into from time to time.

Person means any individual, corporation, partnership, limited liability company, joint-stock company, association, unincorporated organization or other entity.

Shareholders or Shareholder means, collectively, the Class B Shareholders and the Minority Vehicle A, Minority Vehicles B, Minority Vehicle C, Minority Vehicle D and each of them, individually.

Shares means the shares, of any class or category, representing the share capital of the Company, the bonds convertible into shares of the Company, including the Equity Certificates, the options and warrants on shares of the Company, the other financial instruments, in any form (and also those not in the form of securities), that entitle the holder to acquire or subscribe shares of the Company, possessed now and in the future by the Shareholders, as well as the financial instruments in which - following a merger, transformation, scission, capital reduction or liquidation to which the Company is party or any other operation that has largely the same effect or the same consequences - the shares representing the share capital of the Company may be transformed.

Target means Marcolin S.p.A., a company incorporated under the laws of Italy, registered with the Companies Register of Belluno, tax code and VAT number 01774690273.

transfer means any act of sale and any other act or agreement, whether inter vivos or mortis causa, with or without valuable consideration (including, without limitation, sales, exchanges, contributions to share capital, creation of security interests, enforcement of security, forced sales and forced assignments, granting of any beneficial ownership rights or any other rights of use or possessory lien, securities lending, mergers and spin-offs, preliminary contracts, options and deferred performance contracts, donations) that directly or indirectly result in the direct or indirect transfer (even temporarily and/or on a fiduciary basis) of or a commitment to transfer (even temporarily and/or on a fiduciary basis) the ownership or any in rem right in or relating to the Shares to a Person other than the Shareholders or as applicable, holders of Equity Certificates, previously owning the Shares. The terms to transfer, transferred, transferor and transferee as used in the Articles of Association, have a meaning consistent with that of transfer.

Schedule *Fair Market Value*

1. In the event that any Shares of the Company or Equity Certificates (together with the shares issued by the Company, collectively, the Securities) are to be issued pursuant to paragraph (b) of Article 6.2 (the FMV Issuance) the following procedure shall apply.

2. For the purposes of this Schedule

BidCo 1 means Marmolada S.p.A., a company incorporated under the laws of Italy, registered with the Companies Register of Milan, tax code 07938480964.

BidCo 2 means Cristallo S.p.A., a company incorporated under the laws of Italy, registered with the Companies Register of Milan, tax code 07938490963.

HoldCo means Pelmo S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 170 511.

Fair Market Value shall mean the aggregate fair market value of all the Securities outstanding before the FMV Issuance, as the case may be. Such Fair Market Value shall be determined in accordance with the provisions of paragraph 3 below.

3. The Fair Market Value shall be determined as follows:

(a) The value of the equity capital of Target (the Value of Target) shall be determined by applying the following formula:

$$8.5 \times \text{Pro Forma EBITDA} - \text{Net Debt} - \text{Amount of Shareholder Loans} - \text{Value of minority shareholdings (if any)}$$

Whereby:

Net Debt is as calculated in the latest Compliance Certificate delivered by the Target as provided in the Loan Facility Agreement dated 14 October 2012.

and

Pro Forma EBITDA is equal to the last twelve month consolidated EBITDA as calculated in the latest Compliance Certificate delivered by the Target as provided in the Facility Agreement dated 14 October 2012, minus any EBITDA contribution generated by any license already terminated at the date of such calculation and by any license whose termination has not yet occurred but has already been notified to Target by the licensor at the date of such calculation.

The Shareholders shall evaluate the Pro Forma EBITDA in good faith.

The Shareholders shall also agree to take into account -according to best practices and in good faith - the effects of the value of any license agreed between the date of reference of the financial statements utilized in order to determine the Pro Forma EBITDA and the date of its calculation.

The value of any minority shareholdings shall be calculated on the basis of the same 8.5 x EV/ Pro Forma EBITDA multiple methodology.

(b) The value of the shares of each of the BidCo2, BidCo1, HoldCo and the Company (each of them a Vehicle and, together, the Vehicles) shall then be calculated as the difference between the market value of such Vehicle's assets and its liabilities (the Net Asset Value or NAV), it being understood that, for the purpose of this calculation, (i) any security which can convert into the shares of the Vehicle that is being valued is assumed converted, (ii) the direct stake held by a Vehicle in another Vehicle shall be valued at its respective Net Asset Value of such other Vehicle, (iii) the value of any other assets, to the extent this is applicable, should be valued by applying, mutatis mutandis, the same methodologies and procedures used to determine the Value of Target.

Therefore it derives that:

i. the NAV of BidCo2 (the BidCo2 NAV) is equal to the Value of Target multiplied by the percentage of ownership held by BidCo2 in Target, plus the value of the other assets of BidCo2 (if any - e.g. any loans due by Target to BidCo2), minus the value of the liabilities of BidCo2;

ii. the NAV of BidCo1 (the BidCo1 NAV) is equal to the BidCo2 NAV multiplied by the percentage of ownership held by BidCo1 in BidCo2, plus the value of the other assets of BidCo1 (if any - e.g. any loans due by BidCo 2 to BidCo1), minus the value of the liabilities of BidCo1;

iii. the NAV of HoldCo (the HoldCo NAV) is equal to the

BidCo1 NAV multiplied by the percentage of ownership held by HoldCo in BidCo1, plus the value of the other assets of HoldCo (if any - e.g. any loans due by BidCo1 to HoldCo), minus the value of the liabilities of HoldCo;

iv. the NAV of the Company (the EquityCo NAV) is equal to the HoldCo NAV multiplied by the percentage of ownership held by the Company in HoldCo, plus the value of the other assets of the Company (if any - e.g. any loans due by HoldCo to the Company), minus the value of the liabilities of the Company (for the avoidance of doubts, other than the liability deriving from the Equity Certificates);

(c) The Fair Market Value shall be equal to EquityCo NAV.

4. The number of Shares of the Company (the New Shares) and the number of Equity Certificates (the New Certificates) to be issued in the FMV Issuance shall be calculated in accordance with the following formula:

$$X = Y / \text{Fair Market Value} + Y$$

whereby:

- X is the percentage that the New Shares and the New Certificates to be issued in the FMV Issuance must represent out of the total number of, respectively, the EquityCo Shares and Equity Certificates outstanding after the FMV Issuance, and

- Y is the aggregate subscription price (including premium) for all the new instruments to be issued in the FMV Issuance (the Aggregate Price).

5. The Aggregate Price, as well as the calculations that lead to the determination of the Fair Market Value, shall be communicated by Class B Shareholders to Minority Vehicle A, Minority Vehicles B, Minority Vehicle C and Minority Vehicle D in accordance with the provisions of paragraph 8 of the Shareholders' Agreement (the Notice).

6. The Aggregate Price and the Fair Market Value shall be conclusively treated as accepted by Minority Vehicle A and/or Minority Vehicles B and/or Minority Vehicle C and/or Minority Vehicle D unless it / they give/s notice to Class B Shareholders of its / their disagreement and reasons thereof (an Objection Notice) within thirty calendar days of receipt of the Notice.

7. For a period of ten calendar days after Class B Shareholders' receipt of an Objection Notice, Class B Shareholders and the dissenting shareholder(s) shall endeavour to reach an agreement in good faith on the Aggregate Price and the Fair Market Value.

8. If they are unable to reach an agreement within the deadline referred to in previous paragraph 7 within ten calendar days of the expiry of this deadline, Class B Shareholders and the dissenting shareholder / s must appoint by mutual agreement (and, in case of disagreement, this appointment shall be the responsibility of the Presiding Judge of the Court of Milan at the request of the most diligent shareholder) an independent major auditing firm (the Independent Appraiser), to determine the Aggregate Price and the Fair Market Value. Class B Shareholders and the dissenting shareholder / s shall instruct the Independent Appraiser to (i) determine the Fair Market Value and the Aggregate Price in accordance with the methods set forth under paragraphs 3 and 4 above, (ii) give to each of them the opportunity to set forth in writing their dissenting positions with respect to the determination of the Aggregate Price and the Fair Market Value, and (iii) deliver to them, as promptly as practicable (and, in any event, within 30 calendar days of appointment), a written report setting forth the Aggregate Price and the Fair Market Value.

9. Minority Vehicle A and/or Minority Vehicles B and/or Minority Vehicle C and/or Minority Vehicle D will bear the cost of such appraisal, unless the appraised Fair Market Value is 120% or more of the Fair Market Value indicated in the Notice, in which case the cost of such appraisal will be borne by Class B Shareholders.

10. The Aggregate Price and the Fair Market Value determined by the Independent Appraiser shall be final and binding upon the parties and not subject to appeal.

11. In case more than one Minority Vehicle sends an Objection Notice, for the purposes of this Schedule they shall be considered as a single party.»

There being no further business, the Meeting was closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatre juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Tofane S.A. (la Société), une société anonyme constituée et régie par le droit du Grand-Duché du Luxembourg (le Luxembourg) ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 170 508 et constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 juillet 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - numéro 2170 du 31 août 2012.

L'assemblée est présidée par Natasha Hartrup, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne Solange Wolter-Schieres, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg comme Secrétaire.

L'Assemblée désigne comme Scrutateur Katty Persoons, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg (la Présidente, le Secrétaire et le Scrutateur formant le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente déclare et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. Il résulte d'une liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que trente-six millions quatre-vingt-onze mille cinquante (36.091.050) Actions de Catégorie A et deux cent quatre millions cinq cent quinze mille neuf cent cinquante (204.515.950) Actions de Catégorie B, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (0,01 EUR) chacune, représentant l'entière du capital social votant de la Société de de deux millions quatre cent six mille soixante-dix euros (2.406.070 EUR) sont dûment représentées à cette Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour reproduit ci-dessous, sans convocation préalable, les actionnaires représentés à l'Assemblée ayant accepté de se présenter après examen de l'ordre du jour.

La liste de présence, signée par tous les actionnaires dûment représentés à l'Assemblée, les membres du Bureau et le notaire, restera attachée au présent acte ensemble avec les procurations pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renoncer aux formalités de convocations.
2. Refondre complètement les statuts de la Société dans la forme des statuts coordonnés de la Société envoyés aux actionnaires de la Société.
3. Divers.

III. L'Assemblée, après délibération et après avoir approuvé ce qui précède, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entière du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux modalités de convocations, les Actionnaires représentés se considérant dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué (avec toutes les informations nécessaires) à l'avance.

Deuxième résolution

Chaque actionnaire de la Société déclare avoir reçu une copie des Statuts Coordonnés proposés, en préparation de cette assemblée et le transfert de certaines Actions de Catégorie B au Véhicule Minoritaire D (tel que défini dans les Statuts Coordonnés) qui sera un Actionnaire de Classe A dès réalisation du transfert de telles actions.

L'Assemblée décide de refondre les statuts dans leur entière afin de refléter le Transfert ci-dessus mentionné, de telle sorte que les Statuts Coordonnés aient désormais la teneur suivante:

«Nom - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société ayant la forme d'une société anonyme (la Société), qui sera soumise à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés), ainsi qu'aux présents statuts (les Statuts).

Art. 2. La dénomination de la société est Tofane S.A..

Art. 3. Le siège social (le Siège Social) est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Siège Social peut être transféré:

(a) en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision du conseil d'administration;

(b) en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des Actionnaires commanditaires de la Société prise en conformité avec ces Statuts et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi sur les Sociétés.

Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le conseil d'administration.

La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger tel que décidé par le conseil d'administration.

Art. 4. L'objet de la Société est:

(a) de détenir, directement ou indirectement, une part au moins de la Cible (ou de toute société résultant de la fusion, scission, consolidation, agrégation, transformation ou de tout autre changement de forme sociale de la Cible et/ou tout parent direct ou indirect de la Cible qui n'est pas la Société); et

(b) de réaliser toutes transactions découlant directement ou indirectement de la participation directe de la Société dans le capital de HoldCo ou de la participation indirecte de HoldCo dans ses filiales directes ou indirectes, y compris la Cible, en ce compris l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut (i) octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, tous concours, prêts, avances ou garanties (y compris up stream ou cross stream) and (ii) mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de certificats d'actions préférentiels, convertibles ou non, warrants, notes ou de certificats de créance.

Plus généralement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des Actionnaires de la Société délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.

Capital - Actions

Art. 6. Capital social.

6.1 Le capital social autorisé de la Société est fixé au montant de deux cent millions d'euros (200.000.000 EUR) et est divisé en 3.000.000.000 (trois milliards) d'actions de catégorie A (les Actions de Catégorie A) et dix-sept milliards (17.000.000.000) d'actions de catégorie B (les Actions de Catégorie B), ayant chacune les mêmes caractéristiques et droits exception faites des différences décrites dans les Statuts et ayant chacune une valeur nominale de un centime d'euro (0.01 EUR).

Le capital social de la Société est de deux millions quatre cent six mille soixante-dix euros (2.406.070 EUR) et est divisé en trente-six millions quatre-vingt-onze mille cinquante (36.091.050) Actions de Catégorie A et deux cent quatre millions cinq cent quinze mille neuf cent cinquante (204.515.950) Actions de Catégorie B, chacune ayant une valeur nominale de un cent (0,01 EUR) et étant entièrement libérées. Les Actions de Catégorie A et les Actions de Catégorie B peuvent être converties en vertu de l'Article 7 de ces Statuts.

6.2 Augmentation et réduction du capital social

6.2.1 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

6.2.2 Sauf en cas d'émission d'Actions prévues dans un contrat où les Actionnaires de Catégorie A et les Actionnaires de Catégorie B seraient parties, les augmentations de capital de la Société devront être faite à la Juste Valeur de Marché

conformément à la formule et à la procédure à l'Annexe et sans exclure les droits préférentiels de souscription des actionnaires.

6.3 Autorisation donnée au Conseil d'Administration

6.3.1 Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et mandaté pour une période de 5 (cinq) ans à compter de la Première Date de Clôture aux fins de faire produire tous ses effets à l'augmentation du capital social mentionnée à l'Article 6.1, sans qu'une décision supplémentaire de l'Assemblée Générale ne soit requise, et après avoir pris acte par écrit que les termes et conditions des présents Statuts ont été respectés et remplis. En particulier, le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté aux fins de:

(i) faire produire tous ses effets à toutes les augmentations de capital social effectuées en application de l'Article 6.1, en tout ou partie dans la limite du capital social autorisé;

(ii) veiller à ce que ces augmentations de capital et les modifications subséquentes des présents Statuts soient enregistrées devant un notaire Luxembourgeois; et

(iii) procéder à de telles émissions sur la base du rapport présenté à l'Assemblée Générale sur les circonstances et les prix des émissions d'Actions dans la limite du capital social autorisé, comme mentionné ci-dessous à l'Article 6.2 et dans les limites prévues par cet Article et conformément à l'Article 32-3(5) de la Loi sur les Sociétés.

6.3.2 Dans les limites du capital social autorisé, un montant total de deux milliards neuf cent soixante-trois mille neuf cent huit mille neuf cent cinquante (2.963.908.950) Actions de Catégorie A, et de seize milliards sept cent quatre-vingt-quinze millions quatre cent quatre-vingt-quatre mille cinquante (16.795.484.050) Actions de Catégorie B est expressément réservé à l'émission par le Conseil d'Administration, sans réserver un quelconque droit de souscription préférentiel, comme suit:

6.3.2.1 un montant total de deux milliards neuf cent soixante-trois mille neuf cent huit mille neuf cent cinquante (2.963.908.950) Actions de Catégorie A doit être réservé aux Actionnaires de Catégorie A en cas de conversion des Equity Certificates détenus par eux à la date de la conversion; et

6.3.2.2 un montant total de seize milliards sept cent quatre-vingt-quinze millions quatre cent quatre-vingt-quatre mille cinquante (16.795.484.050) Actions de Catégorie B doit être réservé aux Actionnaires de Catégorie B en cas de conversion des Equity Certificates détenus par eux à la date de la conversion.

Les Actions de Catégorie A et les Actions de Catégorie B émises en vertu de l'Article 6.3.2 doivent être émises par le Conseil d'Administration, dans les conditions déterminées par ce dernier conformément aux conditions des Equity Certificates.

Art. 7. Conversion des Actions de Catégorie A et des Actions de Catégorie B.

7.1 Conversion des Actions de Catégorie A

(a) Les Actions de Catégorie A seront de plein droit converties en Actions de Catégorie B, sans décision supplémentaire de l'Assemblée Générale et/ou de leurs détenteurs, lors d'un transfert par un Actionnaire de catégorie A à un Actionnaire de catégorie B. La conversion interviendra pour la totalité des Actions de Catégorie A ainsi transférées.

(b) Les Actions de Catégorie A seront converties en Actions de Catégorie B conformément au présent Article 7.1 à un taux de conversion de une (1) Action de Catégorie B pour chaque Action de Catégorie A.

7.2 Conversion des Actions de Catégorie B

(a) Les Actions de Catégorie B seront de plein droit converties en Actions de Catégorie A, sans décision supplémentaire de l'Assemblée Générale et/ou de leurs détenteurs, lors du Transfert par un Actionnaire de catégorie B à Actionnaire de Catégorie A. La conversion interviendra pour la totalité des Actions de Catégorie B ainsi transférées.

(b) Les Actions de Catégorie B seront converties en Actions de Catégorie A conformément à l'Article 7.2 à un taux de conversion de une (1) Action de Catégorie A pour chaque Action de Catégorie B.

7.3 Obligations du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandate aux fins de:

(i) déterminer si les conditions de conversion des Actions de Catégorie A/ou Actions de Catégorie B telles que prévues aux Articles 7.1 et 7.2 ont été remplies,

(ii) enregistrer la conversion dans le registre des actions de la Société,

(iii) rendre effective toute conversion conformément avec l'Article 7 et veiller à la modification consécutive de l'Article 7 des Statuts par devant un notaire luxembourgeois, et

(iv) effectuer toute formalité et action (y compris, sans limitation, autoriser et donner pouvoir à toute personne) nécessaire aux fins d'enregistrement des modifications de l'Article 7 de ces Statuts au moyen d'un acte notarié et de la publication de ladite modification.

Art. 8. Actions.

8.1 Les Actions sont et resteront des actions nominatives.

8.2 Un registre des actionnaires sera maintenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés, et il peut être consulté par chaque Actionnaire qui le désire.

8.3 Les Actions émises seront transférées par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des actionnaires, qui sera exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par leur mandataire respectif. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de transfert qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de transfert.

8.4 Chaque Action confère à son détenteur une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des actions existantes.

8.5 Envers la Société, les Actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

8.6 La Société peut racheter ses propres actions dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés.

Transferts d'actions

Art. 9. Blocage. Sauf si autrement permis dans les Statuts, le Véhicule Minoritaire A, les Véhicules Minoritaires B, le Véhicule Minoritaire C, le Véhicule Minoritaire D et les Actionnaires de Catégorie B ne transféreront pas leurs Actions sans l'accord préalable et écrit des autres actionnaires, pour une période de trois (3) ans à partir de la Première Date de Clôture (le Blocage).

Art. 10. Transferts permis.

10.1 Sous réserve des restrictions et limitations résultant du Blocage dans l'Article 9, les Actionnaires de Catégorie B peuvent transférer toute ou partie de leurs Actions à tout Affilié et/ou tout autre Actionnaire de Catégorie B (le Transfert Permis), à condition que l'Actionnaire cédant:

(a) donnera préavis d'un tel transfert au Véhicule Minoritaire A, aux Véhicules Minoritaires B, au Véhicule Minoritaire C et au Véhicule Minoritaire D décrivant toutes ses conditions; et

(b) s'assurera que l'Affilié cessionnaire de ses Actions signe tout contrat qui serait requis en vertu de pacte d'actionnaires, reprenant les obligations de l'actionnaire cédant.

10.2 Sous réserve des dispositions de l'Article 9, (i) le Véhicule Minoritaire A, les Véhicules Minoritaires B, le Véhicule Minoritaire C et le Véhicule Minoritaire D peuvent transférer toute Action de Catégorie A (ou, le cas échéant, tout Equity Certificate A) qu'ils détiennent si, quelles que soient les circonstances du transfert, ils transfèrent en même temps la même proportion d'Equity Certificates A (ou, le cas échéant, des Actions de Catégorie A) qu'ils détiennent et (ii) les Actionnaires de Catégorie B peuvent transférer toute Action de Catégorie B (ou, le cas échéant, tout Equity Certificate B) qu'ils détiennent si, quelles que soient les circonstances du transfert, ils transfèrent en même temps la même proportion d'Equity Certificates B (ou, le cas échéant, d'Actions de Catégorie B) qu'ils détiennent.

10.3 Tout transfert effectué en violation du présent Article 10 sera nul et ne produira aucun effet ab initio et la Société ne donnera aucun effet dans ses registres à une telle tentative de transfert.

10.4 Aucun transfert d'Actions ne sera fait sans que le Conseil d'Administration soit satisfait que (a) un tel transfert soit effectué conformément aux Statuts et (b) la Société ne viole pas ses obligations en vertu d'un contrat auquel elle serait partie.

Art. 11. Droit de co-cession en faveur des Véhicules Minoritaires. Après expiration de la période de Blocage dans l'Article 9, si un Actionnaire de Catégorie B a l'intention de transférer toute ou partie de ses Actions, en ce compris en plusieurs transactions, à une entité tiers autre un Affilié ou un Actionnaire de Catégorie B en vertu de l'Article 10.1 ci-dessus, cet Actionnaire de Catégorie B donnera au Véhicule Minoritaire A, aux Véhicules Minoritaires B, au Véhicule Minoritaire C et au Véhicule Minoritaire D un droit de co-cession ayant pour termes ceux qui figurent dans cet Article 11 (le Droit de Co-cession).

(a) l'Actionnaire de Catégorie B notifiera par écrit au Véhicule Minoritaire A, aux Véhicules Minoritaires B, au Véhicule Minoritaire C et au Véhicule Minoritaire D le transfert proposé, indiquant l'identité du tiers, le nombre d'Actions mises en vente, le prix ou la valeur proposé(e) accepté(e) avec le tiers, et les autres termes et conditions du transfert, en joignant une copie des documents relatifs à l'offre du tiers (la Notification de Co-cession);

(b) dès réception de la Notification de Co-cession, le Véhicule Minoritaire A, les Véhicules Minoritaires B, au Véhicule Minoritaire C et le Véhicule Minoritaire D pourront exercer séparément leur Droit de Co-cession en proportion du nombre d'Actions que l'Actionnaire de Catégorie B envisage de transférer, par rapport à la participation au capital totale détenue par l'Actionnaire de Catégorie B;

(c) le Droit de Co-cession s'exercera par notification écrite adressée aux Actionnaires de Catégorie B, sous réserve de forclusion, au plus tard dans les 10 Jours Ouvrés après réception de la Notification de Co-cession. Si aucune notification d'exercice du Droit de Co-cession n'était donnée, ou si un Droit de Co-cession était données en retard par le Véhicule Minoritaire A et/ou les Véhicules Minoritaires B et/ou le Véhicule Minoritaire C et/ou le Véhicule Minoritaire D, le Droit de Co-cession applicable sera considéré comme n'ayant pas été exercé;

(d) si le Véhicule Minoritaire A et/ou les Véhicules Minoritaires B et/ou le Véhicule Minoritaire C et/ou le Véhicule Minoritaire D exerçaient leur Droit de Co-cession, les Actionnaires de Catégorie B:

(i) s'assureront que le tiers inclura également dans le transfert proposé la part des Actions détenues par le Véhicule Minoritaire A et/ou les Véhicules Minoritaires B et/ou le Véhicule Minoritaire C et/ou le Véhicule Minoritaire D; ou

(ii) suspendront le transfert proposé; ou

(iii) procéderont au transfert proposé pour le nombre total d'Actions que le tiers souhaite acquérir, étant entendu que ce nombre d'Actions devra être partagée entre l'Actionnaire de Classe A et/ou le Véhicule Minoritaire A et/ou les Véhicules Minoritaires B et/ou le Véhicule Minoritaire C et/ou le Véhicule Minoritaire D, proportionnellement au nombre d'Actions qu'ils détiennent;

(e) les Actions du Véhicule Minoritaire A et/ou des Véhicules Minoritaires B et/ou du Véhicule Minoritaire C et/ou le Véhicule Minoritaire D qui ont exercé leur Droit de Co-cession seront transférées en même temps que le transfert de ses Actions par l'Actionnaire de Catégorie B, avec les mêmes termes économiques et un prix par Action accepté entre les Actionnaires de Catégorie B et les Actionnaires donneront pro quota les mêmes déclarations et garanties et auront les mêmes obligations d'indemnité, sauf pour toute responsabilité solidaire et indéfinie.

Art. 12. Droit de Cession Obligatoire en faveur des Actionnaires de Catégorie B.

12.1 Après expiration de la période de Blocage dans l'Article 9, si les Actionnaires de Catégorie B ont l'intention de transférer à un tiers qui n'est pas un Affiliée en vertu de l'Article 10, qui propose d'acquérir 100% ou moins de 100% des Actions, les Actionnaires de Catégorie B ont le droit de demander au Véhicule Minoritaire, aux Véhicules Minoritaires B, au Véhicule Minoritaire C et au Véhicule Minoritaire D de transférer à ce tiers:

(a) la totalité des Actions détenues par le Véhicule Minoritaire, les Véhicules Minoritaires B, le Véhicule Minoritaire C et le Véhicule Minoritaire D si le tiers propose d'acheter 100% des Actions ou plus de 50% des Actions plus une Action; ou

(b) le nombre d'Actions détenues respectivement par le Véhicule Minoritaire, les Véhicules Minoritaires B, le Véhicule Minoritaire C et le Véhicule Minoritaire D, proportionnellement au nombre d'Actions proposées à la vente par l'Actionnaire de Catégorie B par rapport à sa participation détenue dans la Société, au cas où le tiers offrirait d'acquérir moins de 50% des Actions plus une Action,

sous les conditions détaillées ci-après (le Droit de Cession Obligatoire).

12.2 Si les Actionnaires de Catégorie B souhaitent exercer leur Droit de Cession Obligatoire, ils notifieront par écrit au Véhicule Minoritaire A, aux Véhicules Minoritaires B, au Véhicule Minoritaire C et au Véhicule Minoritaire D le transfert proposé, indiquant l'identité du tiers, le nombre d'Actions mises en vente, le prix ou la valeur proposé(e) accepté(e) avec le tiers, et les autres termes et conditions du transfert, en joignant une copie des documents relatifs à l'offre du tiers.

12.3 Le Droit de Cession Obligatoire peut être exercé par les Actionnaires de Catégorie B uniquement si le transfert des Actions de tous les Actionnaires est fait concomitamment, sous les mêmes conditions, en particulier en ce qui concerne le prix par Action et le paiement étant entendu que, cependant, le Droit de Cession Obligatoire sera exercé valablement si le prix par Action n'est pas plus bas que la Juste Valeur de Marché des Actions, qui sera déterminée conformément aux dispositions de l'Annexe et étant encore entendu et accepté qu'en ce qui concerne les déclarations et garanties et les obligations d'indemnité, le Véhicule Minoritaire A, les Véhicules Minoritaires B, le Véhicule Minoritaire C et le Véhicule Minoritaire D ne donneront au cessionnaire que des déclarations et garanties standard sur la propriété et la libre cessibilité des Actions, sur l'absence de conflits, sur le pouvoir et l'autorité et autres garanties similaires, alors que les autres déclarations et garanties (si il y en avait) seront données au cessionnaire par les Actionnaires de Catégorie B et en tout état de cause avec exclusion de toute responsabilité indéfinie et solidaire du Véhicule Minoritaire A, des Véhicules Minoritaires B, du Véhicule Minoritaire C et du Véhicule Minoritaire D.

Art. 13. Droit de préemption en faveur des Actionnaires de Catégorie B.

13.1 Après expiration de la période de Blocage dans l'Article 9 et sous réserve des dispositions des Articles 11 et 12 ci-dessus, tout transfert d'Actions de Catégorie A (ou droit de souscrire à de telles Actions), qu'il soit direct ou indirect - au travers de la vente d'un intérêt dans la Personne détenant des Actions de Catégorie A ou dans la Personne contrôlant directement ou indirectement la Personne détenant des Actions de Catégorie A - à un tiers, est soumis aux procédures ci-après, sauf en cas de renonciation écrite et à l'avance de leurs droits par les Actionnaires de Catégorie B.

(a) L'Actionnaire de Catégorie A (le Cédant) souhaitant transférer toute ou partie de ses Actions de Catégorie A (ou droit d'option, dans chaque cas, les Actions Offertes) notifiera par écrit à tous les Actionnaires de Catégorie B (les Bénéficiaires de l'Offre) de son intention de transférer, indiquant:

(A) l'identité ou la dénomination du cessionnaire proposé (le Cessionnaire);

(B) le nombre d'Actions Offertes;

(C) le prix et les termes du paiement acceptés par le Cessionnaire pour les Actions Offertes; ou

(D) la valeur en numéraire correspondant à ce transfert, si le transfert devait être effectué sous une forme autre qu'une vente ou que la contrepartie du transfert n'était pas seulement un paiement en numéraire, accompagné par une estimation d'un expert certifiant la valeur de la contrepartie, et le Cédant offrira les Actions Offertes en préemption et sous les mêmes termes aux Bénéficiaires de l'Offre (l'Offre).

(b) Chaque Bénéficiaire de l'Offre souhaitant exercer son droit de préemption communiquera par écrit son acceptation de l'Offre au Cédant endéans soixante (60) jours à compter de la réception de l'Offre, indiquant si il souhaite exercer son droit sur toute ou partie des Actions Offertes.

(c) Si un ou plusieurs Bénéficiaires de l'Offre exercent leurs droits sur une partie seulement des Actions Offertes (une Préemption Partielle), la Société peut demander le rachat de la portion des Actions Offertes qui n'est pas préemptée par

les Bénéficiaires de l'Offre (le Rachat) endéans 14 jours suivant l'expiration de la période au cours de laquelle les Bénéficiaires de l'Offre peuvent exercer leurs droits en vertu de l'Article 13.1(b) ci-dessus.

Le Rachat sera fait par la Société uniquement dans les conditions imposées par la Loi sur les Sociétés et sous réserve de la détermination par le Conseil d'Administration que le Rachat ne sera pas en contradiction avec les activités d'investissement et de la politique de croissance de la Société et/ou ses filiales.

Les actionnaires useront de leurs meilleurs efforts pour prendre les résolutions et approbations nécessaires pour lui donner effet (en ce compris la Société) dans le cadre des obligations imposées par la Loi sur les Sociétés. En tout état de cause, le Rachat sera limité à un maximum de dix (10) pour cent du montant total du capital social de la Société par période de 5 ans.

Une absence de réponse dans le cadre des termes évoqués ci-dessus par un ou plusieurs Bénéficiaires de l'Offre constitue une non acceptation de l'Offre par ce ou ces Bénéficiaires de l'Offre.

(i) Si l'Offre est acceptée et/ou la Société demande un Rachat, le transfert des Actions Offertes sera effectué pour le prix et sous les conditions de paiement tels qu'indiqués dans l'Offre tel que prévu dans l'Article 13.1 (a)(iii) ci-dessus, ou pour la contre-valeur en numéraire indiquée dans l'Offre, telle que prévue dans l'Article 13.1(a)(iv) ci-dessus, au plus tard dans les trente (30) jours de la date de l'acceptation de l'Offre.

(ii) Si l'Offre n'est pas acceptée pour toutes les Actions Offertes par aucun Actionnaire, si il n'y a pas de Prémption Partielle ou si la Société décide de ne pas effectuer de Rachat, le Cédant pourra transférer les Actions Offertes au Cessionnaire dans les soixante (60) jours de la date d'expiration de la période d'exercice des droits de Rachat dans l'Article 13.1(c) ci-dessus, étant entendu que les conditions applicables ne seront pas plus favorables au Cessionnaire que celles indiquées dans l'Offre.

Si aucun transfert n'est effectué à l'expiration de ce délai, alors les provisions de l'Article 13.1 s'appliqueront à nouveau.

13.2 Toute notification donnée dans le cadre de l'Article 13.1 seront écrites et envoyées par télégramme, fax ou confirmé par lettre recommandée avec accusé de réception (par courrier ou remise en mains propres) et une copie de cette notification sera adressée au Conseil d'Administration, dans la même forme, à l'adresse du siège de la Société.

Art. 14. Option de vente en faveur des Véhicules Minoritaires.

14.1 Au cas où chacune des deux conditions suivantes se produit:

(i) le Véhicule Minoritaire A et/ou les Véhicules Minoritaires B et/ou le Véhicule Minoritaire C détiennent une (des) Action(s) de Catégorie A; et

(ii) le conseil d'administration de BidCo 2, ou le cas échéant, de la Cible décide d'approuver une Transaction Extraordinaire malgré le fait que l'un des administrateurs de BidCo 2 et/ou de la Cible nommé ou désigné par Véhicule Minoritaire A et/ou les Véhicules Minoritaires B et/ou le Véhicule Minoritaire C ait exprimé un avis contre une Transaction Extraordinaire (autres que les Transactions Permissives qui sont autorisées et donc pour lesquelles les droits conférés sous cet Article 14 ne s'appliquent pas) et a déclaré les raisons de son avis négatif dans la réunion du conseil d'administration de BidCo 2 et/ou de la Cible,

le Véhicule Minoritaire qui a nommé cet administrateur (le Véhicule Minoritaire Dissident) aura le droit de vendre aux Actionnaires de Catégorie B (l'Option de Vente) et les Actionnaires de Catégorie B auront l'obligation correspondante d'acquiescer, toutes (et seulement toutes) les Actions de Catégorie A détenues par le Véhicule Minoritaire Dissident à un prix par action égal à la Juste Valeur de Marché (le Prix d'Exercice).

14.2 Après réception de la notification d'exercice de l'Option de Vente par le Véhicule Minoritaire Dissident, qui doit être signifiée, sous peine de forclusion, dans un délai de 5 Jours Ouvrés à partir de la date de la résolution du conseil d'administration de BidCo 2 et/ou de la Cible qui a approuvé l'Acquisition Extraordinaire (la Notification de Vente), les Actionnaires de Catégorie B désigneront comme tel(s) Actionnaire(s) de Catégorie B et telle(s) autre(s) personne(s) qui acquiescent, en tout ou partie, les Actions du Véhicule Minoritaire Dissident, à condition que les Actionnaires de Catégorie B restent solidairement et indéfiniment responsables avec les personnes qu'ils auront désignées pour l'acquisition des Actions du Véhicule Minoritaire Dissident.

14.3 Si l'Option de Vente est exercée par le Véhicule Minoritaire Dissident, l'achat et la vente des Actions concernées et le paiement du Prix d'Exercice à payer pour ces Actions seront effectués dans les trois mois suivant au plus tard: (i) la date de réception de la Notification de Vente et (ii) la date à laquelle le Prix d'Exercice doit avoir été déterminé et communiqué aux Actionnaires concernés conformément à l'Annexe.

Gestion - Représentation

Art. 15. Nomination et Remplacement des Administrateurs.

15.1 La Société doit être administrée par un conseil d'administration (le Conseil d'Administration) composé de plusieurs personnes allant jusqu'à sept (7) membres, actionnaires ou non, tel que déterminé par l'Actionnaire de Catégorie B et nommés par l'Assemblée Générale.

15.2 Si, à l'occasion d'une Assemblée Générale, il apparaît que toutes les actions de la Société sont détenues par un associé unique, la Société pourra être gérée par un seul administrateur (jusqu'à la prochaine Assemblée Générale ordinaire des associés reconnaissant l'existence de plus d'un associé).

15.3 Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'administrateur unique de la Société. Dans ce cas, une telle personne morale nommera un représentant permanent qui assurera ses fonctions au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale en question ne peut révoquer son représentant permanent qu'en nommant en même temps un successeur.

15.4 (i) Le Véhicule Minoritaire A présentera au moins un (1) candidat en vue d'une nomination en qualité d'administrateur par l'Assemblée Générale, (ii) les Véhicules Minoritaires B présenteront au moins un (1) candidat en vue d'une nomination en qualité d'administrateur par l'Assemblée Générale, (iii) le Véhicule Minoritaire C présentera au moins un (1) candidat en vue d'une nomination en qualité d'administrateur par l'Assemblée Générale, et l'Assemblée Générale élira parmi les candidats présentés par le Véhicule Minoritaire A, les Véhicules Minoritaires B et le Véhicule Minoritaire C un membre du Conseil d'Administration présenté par chacun d'entre eux, et (iv) les Actionnaires de Catégorie B présenteront au moins quatre (4) candidats en vue d'une nomination en qualité d'administrateurs par l'Assemblée Générale, et l'Assemblée Générale élira parmi les candidats présentés par les Actionnaires de Catégorie B quatre (4) membres du Conseil d'Administration dont l'un sera le Président et en tout état de cause, tous les membres du Conseil d'Administration autres que ceux désignés par les Actionnaires de Classe A.

15.5 Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles.

15.6 Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. La substitution, quelle qu'en soit la raison, d'un membre du Conseil d'Administration de la Société devra avoir lieu dans les conditions de nomination prévues à l'Article 15.4 ci-dessus, de manière à ce que l'Associé qui avait nommé l'administrateur sortant ait la possibilité de nommer son remplaçant et que, dans l'hypothèse de la substitution de la totalité du Conseil d'Administration, la composition de ce Conseil d'Administration telle que prévue par l'Article 15.4 ci-dessus soit respectée.

15.7 Les administrateurs élus sans aucune indication de la durée de leur mandat seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

Art. 16. Réunions et Décisions du Conseil d'Administration.

16.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le Président). Le premier président peut être nommé par la première Assemblée Générale. En cas d'empêchement du Président, il/elle sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

16.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un administrateur.

Le Conseil d'Administration se réunira au moins une fois tous les six (6) mois pour délibérer sur la situation financière et économique et sur les résultats du Groupe, sur la base des informations reçues par les administrateurs et, en temps utiles, avant l'assemblée générale des actionnaires de ses filiales pour revoir l'ordre du jour de ces assemblées, pour donner des mandats et prendre note de toute autre chose relative à la gestion des affaires de la Société.

16.3 Lorsque tous les administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

16.4 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre administrateur, en lui donnant une procuration par écrit, par télégramme, par télécopie ou par tout autre moyen. Un administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

16.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes exprimés.

16.6 L'utilisation des moyens de vidéo conférence et de conférence téléphonique permettant l'identification de chaque administrateur participant est autorisée. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre de façon continue et permettant une participation effective de ces personnes à la réunion. La participation à la réunion par ces moyens est équivalente à la participation à la réunion en personne. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social de la Société. Chaque administrateur participant est habilité à prendre part au vote par téléphone ou par visioconférence.

16.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée.

16.8 Des résolutions circulaires du Conseil d'Administration peuvent être valablement prises si elles sont approuvées par écrit et signées par tous les administrateurs en personne. Une telle approbation peut être donnée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés envoyés par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces résolutions écrites auront les mêmes effets que les résolutions votées lors de réunions des administrateurs dûment convoqués.

16.9 Les votes pourront également être exprimés par fax, e-mail ou par téléphone, à condition, dans cette dernière hypothèse, que le vote soit confirmé par écrit.

16.10 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président du Conseil d'Administration et par deux administrateurs. Des extraits seront certifiés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux administrateurs.

Art. 17. Pouvoirs du Conseil d'Administration.

17.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

17.2 Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

17.3 En cas d'un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société. Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque les décisions du Conseil d'Administration ou de l'administrateur unique concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 18. Délégation de pouvoirs.

18.1 Les sujets suivants sont réservés exclusivement au Conseil d'Administration et ne peuvent donc en aucun cas faire l'objet d'une délégation à un seul Administrateur, et le Conseil d'Administration adoptera ainsi les résolutions valablement avec vote favorable à la majorité simple de ses membres pour:

- (a) les décisions relatives au droit de vote aux assemblées générales d'actionnaires des filiales de la Société;
- (b) les décisions (si elles ne sont pas réservées aux actionnaires en vertu des Statuts) et propositions relatives l'émission de valeurs mobilières par la Société; et
- (c) la vente et l'acquisition des actions des filiales de la Société, options et/ou autres droits en relation avec des actions des filiales de la Société.

18.2 Sous réserve des dispositions de l'Article 18.1 ci-dessus, le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société, à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant à des conditions et en vertu de pouvoirs que le Conseil d'Administration déterminera.

Le Conseil d'Administration pourra également (i) conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à une personne qui n'a pas besoin d'être administrateur si ces pouvoirs ne tombent pas dans le champs d'application de l'Article 18.1, (ii) nommer et révoquer tout fondé de pouvoirs et employé, et (iii) fixer leurs émoluments.

Art. 19. Représentation de la Société.

19.1 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'administrateur unique, par la signature unique de son administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux administrateurs ou par l'administrateur unique de la Société, mais seulement dans les limites de ces pouvoirs et conformément à l'Article 18.1 ci-dessus.

19.2 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ces pouvoirs et conformément à l'Article 18.1 ci-dessus.

Art. 20. Auditeurs.

20.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou réviseur agréé (les Auditeurs) conformément aux dispositions de la Loi.

20.2 L'Assemblée Générale désigne le(s) Auditeur(s) et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Leur nomination ne pourra toutefois excéder six années. En cas de nomination sans mention du terme de leur mandat, ils sont présumés être nommés pour une durée de six années à compter de la date de leur nomination.

20.3 Les Auditeurs peuvent être réélus et peuvent être révoqués de leur mandat à tout moment.

Assemblées générales

Art. 21. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'organe entier des Actionnaires de la Société.

Art. 22. Assemblée générale annuelle.

22.1 L'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que

précisé dans l'avis de convocation, le dernier vendredi de juin de chaque année à 17 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

22.2 L'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires de la Société peut se tenir à l'étranger, si le Conseil d'Administration considère de manière discrétionnaire que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 23. Tenue et Vote des Assemblées Générales.

23.1 Les résolutions des Actionnaires sont adoptées aux assemblées générales.

23.2 Chaque Actionnaire a un droit de vote proportionnel à son actionnariat. Chaque action donne droit à un vote.

23.3 Les délais et formalités de convocation ainsi que les règles de tenue des assemblées générales prévus par la Loi gouverneront la convocation et la conduite des assemblées des Actionnaires de la Société sauf stipulations contraires par les Statuts.

23.4 Les Assemblées Générales qui ne sont pas des assemblées générales annuelles seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

23.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des Actionnaires et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

23.6. Un Actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des Actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire (qui n'a pas besoin d'être un Actionnaire) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

23.7 Chaque Actionnaire peut également participer à toute assemblée des Actionnaires par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite assemblée.

23.8 Chaque Actionnaire peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux Actionnaires de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter s'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les Actionnaires par courrier, télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.

23.9 Sans préjudices des dispositions contraires prévues par la Loi sur les Sociétés, les résolutions à une assemblée des Actionnaires dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté à cette assemblée.

23.10 Une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le journal officiel du Luxembourg, le Mémorial, et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées, sous réserve des dispositions de la Loi.

Année sociale - Distribution

Art. 24. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 25. Comptes annuels et Distributions.

25.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit, selon l'Article 6 des Statuts.

25.2 L'Assemblée Générale de la Société décidera de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels et décidera de payer des dividendes aux moments qu'elle jugera opportun au regard des objectifs et de la politique de la Société.

25.3 Les dividendes seront distribués au moment et au lieu fixés par le Conseil d'Administration, conformément à la décision de l'Assemblée Générale. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration.

25.4 Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires aux conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés.

25.5 En cas de vente par la Société ou tout ou presque tout son investissement indirect dans la Cible, des pouvoirs seront conférés au(x) liquidateur(s) nommés par l'Assemblée Générale aux fins de permettre la distribution des fruits de la vente en tant que dividendes, qui seront versés dans la mesure où une telle distribution est autorisée par la loi et par

tout contrat de crédit auquel la Société et/ou ses filiales directes ou indirectes sont parties de temps à autre, ce paiement de dividendes devant être effectué par la Société sans délai après le remboursement du prêt dans le contrat de crédit et le paiement intégral des frais de transaction et autres frais et dépenses liés à la vente.

Dissolution - Liquidation

Art. 26. Dissolution. La Société sera dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale statuant selon les modalités requises pour une modification statutaire.

Art. 27. Liquidation.

27.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales), nommés par une résolution de l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraires prévu par la Loi sur les Sociétés ou la décision des Actionnaires de la Société, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

27.2 En cas de vente par la Société ou tout ou presque tout son investissement indirect dans la Cible, des pouvoirs seront conférés au(x) liquidateur(s) nommés par l'Assemblée Générale aux fins de permettre la distribution des fruits de la vente en tant que boni de liquidation, qui seront versés par le(s) liquidateur(s) dans la mesure où une telle distribution est autorisée par la loi, ce paiement devant être effectué par la Société sans délai après le paiement intégral des frais de transaction et autres frais et dépenses liés à la vente ainsi que toute autre obligation de paiement de la Société.

27.3 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Actionnaires proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque Actionnaire dans la Société.

Dispositions générales

Art. 28. Dispositions générales.

28.1 Ces Statuts peuvent être modifiés à tout moment par l'assemblée des Actionnaires dans les conditions de quorum et de majorité tels que prévues dans la Loi sur les Sociétés.

28.2 Il est fait référence aux dispositions de la Loi sur les Sociétés et à tout contrat qui peut être conclu entre les Actionnaires de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces Statuts.

Définitions

Affilié désigne, par rapport à une Personne ou toute autre Personne qui, directement ou indirectement, par un ou plusieurs intermédiaires, contrôle ou est contrôlée par une telle Personne. En ce qui concerne Actionnaires de Catégorie B, Affilié désigne également tout autre fonds ou société d'investissement gérés par leur société de gestion. Aux fins de cette définition, le terme contrôle à le sens décrit ci-dessous.

BidCo 1 a la signification donnée à ce terme dans l'Annexe.

BidCo 2 a la signification donnée à ce terme dans l'Annexe.

Jour Ouvré désigne tout jour civil, sauf samedi et dimanche, au cours desquels les banques à Milan, à Londres et à Luxembourg sont ouvertes pour les affaires et le MTA est ouvert.

Actionnaire de Catégorie A désigne un détenteur d'Actions de Classe A.

Actionnaire de Catégorie B désigne un détenteur d'Actions de Classe B.

Contrôle s'interprétera comme le contrôle prévu à l'article 2359 (1) et (2) du Code civil italien. Les termes filiale et partie contrôlante s'interpréteront en ce même sens.

Equity Certificates désigne les Equity Certificates A et les Equity Certificates B, et Equity Certificate désigne chacun d'entre eux.

Equity Certificates A désigne les instruments préférentiels de classe A (dits preferred equity certificates) subordonnés et convertibles émis de temps à autre par la Société aux Actionnaires ou leurs Affiliés.

Equity Certificates B désigne les instruments préférentiels de classe B (dits preferred equity certificates) subordonnés et convertibles émis de temps à autre par la Société aux Actionnaires ou leurs Affiliés.

Sortie désigne le transfert par les Actionnaires de Catégorie B de leurs Actions ou d'une partie de leurs Actions représentant 50% plus 1 Action du capital souscrit de la Société, ou (i) si la Cible n'est pas cotée, tout événement suivant lequel la Société cesse de posséder directement ou indirectement plus de 50% du capital de la Cible, et (ii) si la Cible est cotée ou dans le cas d'une offre publique initiale, tout événement suivant lequel la Société aura vendu (directement ou indirectement) sur le marché plus d'un tiers (1/3) du capital social de la Cible.

Transactions Extraordinaires désigne tout de ce qui suit: (i) la fusion de la Société, de Holdco, Bidco 1, BidCo 2 ou de la Cible (autre que tout autre fusion entre elles) avec ou dans une entité ayant une valeur d'entreprise supérieure à 50 millions d'euros, (ii) une scission dans laquelle la Société, HoldCo, BidCo 1, BidCo 2 ou la Cible est soit le bénéficiaire (si l'entité issue de la scission une valeur d'entreprise supérieure à 50 millions d'euros) ou l'entité résultant de la scission si le bénéficiaire a une valeur d'entreprise supérieure à 50 millions d'euros, (iii) une augmentation de capital en numéraire de la Cible ou une opération similaire impliquant l'émission d'actions nouvelles ou de valeurs mobilières ou d'instruments

financiers nouveaux (autres que des obligations non-convertibles) par la Cible pour un montant supérieur à 50 millions d'euros (sauf si suite à une augmentation de capital de la Société décidée conformément à tout accord conclu entre Actionnaires ont conclu de temps à autre), étant précisé, pour éviter tout doute, qu'une augmentation de capital en numéraire de la Cible ou toute transaction similaire impliquant l'émission d'actions nouvelles ou de valeurs mobilières ou d'instruments financiers nouveaux (autres que des obligations non-convertibles) par la cible d'une quantité comprise dans 50 millions d'euros et à la Juste Valeur de Marché ne doit pas être considérée comme une Transaction Extraordinaire, (iv) une acquisition ou la cession par la Cible ou par toute autre entité contrôlée directement ou indirectement par la Cible d'actifs ou de participations dans des sociétés ou d'autres entités d'une valeur d'entreprise supérieure à 50 millions d'euros pour la seule acquisition ou vente, (v) une augmentation de capital en nature de la Société, HoldCo, BidCo 1, BidCo 2, ou la Cible ou toute transaction similaire ayant le même objet si la valeur des actifs apportés dépasse 50 millions d'euros. Les droits des Véhicules Minoritaires relatifs aux Transactions Extraordinaires sont énoncées dans l'Article 14, étant entendu que ces droits ne s'appliquent pas aux Transactions Permisses.

Juste Valeur de Marché désigne la juste valeur de marché des Actions de la Société à déterminer conformément à la formule et selon la procédure énoncées dans l'Annexe.

Première Date de Clôture désigne, la date la plus proche entre, le 5 décembre 2012 ou la date de réalisation de l'acquisition de la Cible tel que prévue dans une convention d'achat d'actions à laquelle BidCo 2 est partie.

Groupe signifie la Cible, ses filiales et les autres sociétés référencées dans un pacte d'actionnaires qui serait éventuellement conclue entre le Véhicule Minoritaire A, les Véhicules Minoritaires B, le Véhicule Minoritaire C, le Véhicule Minoritaire D et les Actionnaires de Catégorie B.

HoldCo a le sens donné à ce terme dans l'Annexe.

Cotation signifie la cotation de la Cible au MTA ou sur un autre marché d'échange (mercato regolamentato) en Italie ou en dehors de l'Italie. Le terme côté figurant sur les parts de la Cible doivent être interprétées dans le même sens.

Véhicule Minoritaire A désigne CMG Partecipazioni Srl, une société constituée et existant sous les lois de l'Italie, ayant son siège social à Belluno (BL), Viale Europa n. 71 et immatriculée au Registre des Sociétés de Belluno sous le numéro 01134520251.

Véhicules Minoritaires B désigne (i) ADV Partecipazioni Srl, une société constituée et existant sous les lois de l'Italie, ayant son siège social à Sant'Elpidio a Mare (FM), Via Fratte n. 4396 et immatriculée au Registre des Sociétés de Fermo sous le numéro 01820770442 et (ii) DDV Partecipazioni Srl, une société constituée et existant sous les lois de l'Italie, ayant son siège social à Sant'Elpidio a Mare (FM), Strada Santa Croce n. 24 et immatriculée au Registre des Sociétés de Fermo sous le numéro 01820760443 et Véhicule Minoritaire B signifie l'un d'entre eux.

Véhicule Minoritaire C désigne Partecipazioni Iniziative Industriali Srl, une société constituée et existant sous les lois de l'Italie, ayant son siège social à Rome, la Via Appia Nuova n. 96, et immatriculée au Registre des Sociétés de Rome sous le numéro 11481981006.

Véhicule Minoritaire D désigne Red Circle Investments s.r.l., une société constituée et existant sous les lois de l'Italie, ayant son siège social Via Angarano n. 22, Bassano del Grappa (Vicenza), Italie, immatriculée au Registre des Sociétés de Venise sous le numéro 03658900240.

Véhicules Minoritaires désigne le Véhicule Minoritaire A, les Véhicules Minoritaires B, le Véhicule Minoritaire C et le Véhicule Minoritaire D et Véhicule Minoritaire désigne l'un d'entre eux.

Transactions Permisses désigne toute Transaction Extraordinaire qui est expressément autorisée conformément à toute convention entre actionnaires conclue de temps à autre.

Personne désigne toute personne, société, association, société à responsabilité limitée, société anonyme, association, organisme ou une autre entité.

Actionnaires désigne collectivement, les Actionnaires de Catégorie B, le Véhicule Minoritaire A, les Véhicules Minoritaires B, le Véhicule Minoritaire C et le Véhicule Minoritaire D et Actionnaire chacun d'eux, individuellement.

Actions signifie les actions de toute catégorie représentant le capital social de la Société, les obligations convertibles en actions de la Société, y compris les Equity Certificates, les options et les warrants sur actions de la Société, des autres instruments financiers, en tout forme (et aussi ceux qui n'ont pas sous la forme de valeurs mobilières), qui donnent droit à leur détenteur d'acquiescer ou de souscrire à des actions de la Société, détenus aujourd'hui et à l'avenir par les Actionnaires, ainsi que les instruments financiers qui - à la suite d'une fusion, transformation, scission, réduction de capital ou de liquidation à laquelle la Société est partie ou toute autre opération qui a peu près la même ou les mêmes conséquences - des actions représentant le capital social de la Société ainsi transformée.

Cible signifie Marcolin S.p.A., une société constituée en vertu des lois de l'Italie, immatriculée au Registre du Commerce de Belluno, code fiscal et numéro de TVA 01774690273.

Transfert désigne tout acte de vente et tout autre acte ou contrat, que ce soit entre vifs ou à cause de mort, avec ou sans contrepartie de valeur (y compris, sans limitation, ventes, échanges, apports au capital social, constitution de sûretés, de l'application de la sécurité, forcé les ventes et cessions forcées, concession de droits de propriété véritable ou tout autre droit d'utilisation ou d'un privilège possessoire, prêt de titres, les fusions et les scissions, les contrats préliminaires, les options et les contrats de performance différés, des dons) qui, directement ou indirectement, de l'effet direct ou transfert indirect (même temporairement et / ou à titre fiduciaire) du ou s'engage à transférer (même temporairement

et / ou à titre fiduciaire) la propriété ou tout autre droit réel ou relatif aux actions d'une personne autre que les Actionnaires ou le cas échéant, les titulaires de certificats d'actions, précédemment propriétaire des actions. Les termes de transfert, transférés, cédant et cessionnaire tels que ceux utilisés dans les statuts, ont un sens conforme à celui de transfert.

*Annexe
Juste Valeur de Marché*

1. Si des Actions de la Société ou des Equity Certificates (ensemble, les Titres) doivent être émis conformément au paragraphe (b) de l'Article 6.2 (l'Emission FMV), la procédure suivante s'appliquera.

2. Pour les besoins de la présente Annexe,

BidCo 1 signifie Marmolada S.p.A., une société de droit italien enregistrée auprès du registre des sociétés de Milan, code fiscal 07938480964.

BidCo 2 signifie Cristallo S.p.A., une société de droit italien enregistrée auprès du registre des sociétés de Milan, code fiscal 07938490963.

HoldCo signifie Pelmo S.A., une société luxembourgeoise enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170 511.

Juste Valeur de Marché désigne la juste valeur de marché totale de tous les Titres en circulation avant l'Emission FMV, le cas échéant. Cette Juste Valeur de Marché sera déterminée conformément aux dispositions du paragraphe 3 ci-dessous.

3. La Juste Valeur de Marché sera déterminée comme suit:

(a) La valeur du capital social de la Société (la Valeur de la Cible) sera déterminée de la manière suivante:

$8.5 \times \text{EBITDA Pro Forma} - \text{Dette Nette} - \text{Montant des Prêts d'Actionnaires} - \text{Valeur des participations minoritaires}$ (si existantes)

Où:

La Dette Nette est calculée sur la base du dernier Certificat de Conformité donné par la Cible tel que prévu dans un contrat de crédit en date du 14 octobre 2012

et

EBITDA Pro Forma est égal à l'EBITDA consolidé des 12 derniers mois calculé dans le dernier Certificat de Conformité donné par la Cible tel que prévu dans un contrat de crédit en date du 14 octobre 2012, moins

La contribution EBITDA générée par toute licence déjà terminée à la date d'une telle détermination et par toute licence dont la terminaison n'est pas encore intervenue mais qui a déjà été notifiée à la Cible par le concédant à la date du calcul.

Les Actionnaires évalueront l'EBITDA de bonne foi.

Les actionnaires acceptent aussi de prendre en compte -conformément aux meilleures pratiques et de bonne foi - les effets de la valeur de toute licence acceptée entre la date de référence des documents financiers utilisés pour déterminer l'EBITDA Pro Forma et la date de son calcul.

La valeur de toute participation minoritaire sera calculée sur la base de la même méthodologie de multiple $8.5 \times \text{VE/EBITDA Pro Forma}$.

(b) La valeur du capital social BidCo 1, BidCo 2, HoldCo et de la Société (chacune, un Véhicule, ensemble, des Véhicules) sera alors calculée comme la différence entre la valeur de marché des actifs et passifs de ce Véhicule (la VAN), étant entendu que, aux fins de ce calcul, (i) un titre qui peut convertir en actions du Véhicule qui est évalué est supposé converti, (ii) la participation directe détenue par un Véhicule dans un autre Véhicule doit être évaluée à sa valeur d'actif nette respective de l'autre Véhicule, (iii) la valeur de tous autres actifs, dans la mesure où cela est applicable, doit être évaluée en appliquant, mutatis mutandis, les mêmes méthodes et procédures utilisées pour déterminer la Valeur de la Cible.

Par conséquent, il découle que:

i. la VAN de BidCo2 (la VAN BidCo2) est égale à la Valeur de la Cible multipliée par le pourcentage de participation détenu par BidCo2 dans la Cible, plus la valeur des autres actifs de BidCo2 (le cas échéant - par exemple, les prêts dus par la cible à BidCo2), moins la valeur des engagements de BidCo2;

ii. la VAN de BidCo1 (la VAN BidCo1) est égale à la VAN BidCo2 multipliée par le pourcentage de participation détenu par BidCo1 dans BidCo2, plus la valeur des autres actifs de BidCo1 (le cas échéant - par exemple, les prêts dus par BidCo2 à BidCo1), moins la valeur des engagements de BidCo1;

iii. la VAN de HoldCo (la VAN HoldCo) est égale à la VAN BidCo1 multipliée par le pourcentage de participation détenu par HoldCo dans la BidCo1, plus la valeur des autres actifs de HoldCo (le cas échéant - par exemple, les prêts dus par la BidCo1 à HoldCo), moins la valeur des engagements de BidCo1;

iv. la VAN de la Société (la VAN EquityCo) est égale à la VAN de HoldCo multipliée par le pourcentage de participation détenu par la Société dans la HoldCo, plus la valeur des autres actifs de la Société (le cas échéant - par exemple, les prêts dus par HoldCo à la Société), moins la valeur des paiements dus par la Société (pour éviter tout doute, excluant les paiements dus en vertu des Equity Certificates);

(c) la Juste Valeur de Marché sera égale à la VAN EquityCo.

4. Le nombre d'actions de la Société (les Actions Nouvelles) et le nombre de Equity Certificates (les Nouveaux Certificats) à émettre dans l'émission FMV doit être calculée conformément à la formule suivante:

Y

X =

Juste Valeur de Marché + Y

de sorte que:

- X est le pourcentage que les Actions Nouvelles et les Nouveaux Certificats à émettre dans l'émission FMV doivent représenter par rapport au nombre total de, respectivement, les actions de la Société et les Equity Certificates en circulation après l'émission FMV, et

- Y est le prix de souscription global (y compris la prime) pour tous les nouveaux instruments qui seront émis dans l'émission FMV (le Prix Global).

5. Le Prix Global, ainsi que les calculs qui conduisent à la détermination de la Juste Valeur de Marché, sont communiqués par Actionnaires de Catégorie B au Véhicule Minoritaire A, Véhicules Minoritaires B, Véhicule Minoritaire C et Véhicule Minoritaire D du véhicule minoritaires conformément aux dispositions de l'Article 8 (la Notice).

6. Le Prix Global et la Juste Valeur de Marché sera définitivement considéré comme accepté par le Véhicule Minoritaire A et/ou les Véhicules Minoritaires B et/ou le Véhicule Minoritaire C et/ou le Véhicule Minoritaire D sauf notification de désaccord et de leurs raisons (un Avis d'Opposition) dans les trente jours civils suivant la réception de la Notice.

7. Pendant une période de dix jours calendaires après réception par les Actionnaires de Catégorie B d'un Avis d'Opposition, Actionnaires de Catégorie B et l'actionnaire dissident s'efforcent de parvenir à un accord de bonne foi sur le Prix Global et la Juste Valeur de Marché.

8. Si ils ne parviennent pas à un accord dans le délai visé à l'alinéa précédent 7 dans les dix jours civils suivant l'expiration de ce délai, les Actionnaires de Catégorie B et l'actionnaire dissident doivent désigner d'un commun accord (et, en cas de désaccord, ce nomination est de la responsabilité du juge président de la Cour de Milan, à la demande de l'actionnaire le plus diligent) un cabinet d'audit indépendant majeur (l'Expert Indépendant), afin de déterminer le Prix Global et la Juste Valeur de Marché. Les Actionnaires de Classe B et l'actionnaire dissident doivent mandater l'Expert Indépendant pour (i) déterminer la Juste Valeur de Marché et le Prix Global conformément aux méthodes énoncées aux paragraphes 3 et 4 ci-dessus, (ii) donner à chacun d'eux la possibilité d'exposer par écrit leurs positions divergentes en ce qui concerne la détermination du Prix Global et de la Juste Valeur de Marché, et (iii) leur remettre, aussi rapidement que possible (et, en tout état de cause, dans les 30 jours civils suivant sa nomination), un rapport écrit énonçant le Prix Global et de la Juste Valeur de Marché.

9. Le Véhicule Minoritaire A et/ou les Véhicules Minoritaires B et/ou le Véhicule Minoritaire C et/ou le Véhicule Minoritaire D assumeront le coût de cette évaluation, à moins que Juste Valeur de Marché évaluée est de 120% ou plus de la Juste Valeur de Marché indiquée dans l'avis, dans ce cas, le coût de d'évaluation seront assumés par les Actionnaires de Catégorie B.

10. Le Prix Global et la Juste Valeur de Marché déterminés par l'Expert Indépendant seront finaux et lieront les actionnaires et n'est pas susceptible d'appel.

11. Dans le cas où plus d'un Véhicule Minoritaires envoie un Avis d'Opposition, aux fins de la présente annexe, ils sont considérés comme une seule partie.»

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, l'Assemblée est clôturée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. HARTRUP, S. WOLTER-SCHIERES, K. PERSOONS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 juin 2013. Relation: LAC/2013/26821. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098422/1405.

(130119361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Aviation Leasing OpCo 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 138.050.

Les comptes annuels pour l'année 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013076210/12.

(130094091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Aviation Leasing OpCo 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 138.051.

Les comptes annuels pour l'année 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013076211/12.

(130094090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

AI Chem (Luxembourg) Subco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 171.932.

Il résulte d'une décision de la Société, que le siège social de la Société est transféré au 2-4, Rue Beck L- 1220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 76, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à compter du 10 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013076227/14.

(130094447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

AI Chem (Luxembourg) Intermediate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.800.000,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 171.968.

Il résulte d'une décision de la Société, que le siège social de la Société est transféré au 2-4, Rue Beck L- 1220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 76, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à compter du 10 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013076225/15.

(130094448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

AI Chem (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 171.888.

Il résulte d'une décision de la Société, que le siège social de la Société est transféré au 2-4, Rue Beck L- 1220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 76, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à compter du 10 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013076224/14.

(130094449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Statuto Lux Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 95.326.

Les comptes annuels du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013073800/13.

(130091129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Powerhouse Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 173.533.

Extrait rectificatif concernant la modification déposée le 22 mai 2013 sous la référence L130080535

Le présent document est établi en vue de corriger les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. En effet, une erreur s'est produite lors du dépôt enregistré en date du 22 mai 2013 sous la référence L130080535.

Le nouvel administrateur de catégorie A de la Société doit se lire comme suit:

- MASSENA PARTNERS LUXEMBOURG, une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au: 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.480, représentée par Madame Claude LUTZ, née le 10 septembre 1968 à Metz, France, ayant l'adresse suivante: 22, avenue de la Prise d'Eau, 78110 Le Vésinet, France, en tant que nouvel administrateur de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé suit;

- Monsieur Daniel RIGNY, administrateur de catégorie A

- MASSENA PARTNERS LUXEMBOURG, représentée par Madame Claude LUTZ, administrateur de catégorie A

- Monsieur Arnaud BON, administrateur de catégorie B

Toutes les autres mentions initialement déposées demeurent inchangées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2013.

Powerhouse Management

Signature

Référence de publication: 2013073729/27.

(130090781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Tishman Speyer ESO Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 266.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 95.669.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 de la société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 mai 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013073844/13.

(130090401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Research Invest Protocol S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 142.102.

—
EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 février 2013: -

- Est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2013 la démission de FIDUCIAIRY AND ACCOUNTING SERVICES S.A. en tant que Commissaire aux Comptes.

- Est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2013 la nomination de FIDUCIAIRE SEVE S.A. ayant son siège social 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg n°RCS Luxembourg B 82421 en tant que Commissaire aux Comptes en remplacement de FIDUCIAIRY AND ACCOUNTING SERVICES S.A. jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Luxembourg, le 27 février 2013.

Pour RESEARCH INVEST PROTOCOL S.A.

Référence de publication: 2013073771/17.

(130090675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

3M Attenti Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 145.270.

—
Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la Société prises en date du 4 juin 2013

En date du 4 juin 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Christel Damaso, né le 24 Juin 19, Luxembourg, demeurant professionnellement au 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant A de la Société avec effet au 15 Avril 2013;

- nommer Monsieur Pieter-Jan van der Meer, né 30 Décembre 1968 in Rotterdam, Netherlands, avec adresse professionnelle au 102, rue des Maraîchères, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant A de la Société avec effet au 15 Avril 2013;

- Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

Mr. Philippe VAN DEN AVENNE, Gérant A

Mr. Pieter-Jan VAN DER MEER, Gérant A

Mr. Olivier HERMANN, Gérant B

Mr. Henry W. GJERSDAL, Gérant B;

Mrs. Sarah M. GRAUZE, Gérant B;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2013.

3M Attenti Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2013073894/24.

(130091095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Xylem Water Solutions Manufacturing AB, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1259 Senningerberg, 11-13, Z.I. Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 173.557.

—
La Succursale a transféré son adresse à 11-13, Z.I. Breedewues, L-1259 Senningerberg.

84174

Luxembourg, le 5 juin 2013
Pour extrait conforme
Un Mandataire

Référence de publication: 2013073889/12.

(130090487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

3M Global Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 110.189.

—
Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la Société prises en date du 23 Avril 2013 dépôt rectificatif du dépôt L130083974

En date du 23 Avril 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Christel Damaso, né le 24 Juin 19, Luxembourg, demeurant professionnellement au 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant A de la Société avec effet au 23 Avril 2013;

- nommer Monsieur Pieter-Jan van der Meer, né 30 Décembre 1968 in Rotterdam, Netherlands, avec adresse professionnelle au 102, rue des Maraîchères, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant A de la Société avec effet au 23 Avril 2013;

- Depuis cette date, le conseil d'administration de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

Mr. Philippe VAN DEN AVENNE, Gérant A

Mr. Pieter-Jan VAN DER MEER, Gérant A

Mr. Olivier HERMANN, Gérant B

Mr. Henry W. GJERSDAL, Gérant B;

Mrs. Sarah M. GRAUZE, Gérant B;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Avril 2013.

3M Global Capital S.à r.l.

Référence de publication: 2013073895/25.

(130090376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

TS Elisenhof S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.171.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 120.940.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 mai 2013.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2013073858/17.

(130090855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Intelsat Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 149.970.

—
EXTRAIT

Les mandats de délégués à la gestion journalière de M. David McGlade et de M. Michael McDonnell ont pris fin avec effet au 21 mai 2013.

M. Jean Flavien Bachabi, né le 27 janvier 1951 à Tanguéta au Bénin et demeurant professionnellement au 4 rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, a été nommé comme délégué à la gestion journalière en tant que Président Directeur Général avec effet au 21 mai 2013 pour une durée se terminant à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes de la Société pour l'exercice social se terminant au 31 décembre 2013, avec pouvoir de signature individuelle pour les matières relatives à la gestion journalière.

Le mandat de délégué à la gestion journalière en qualité de Directeur Général, Responsable Juridique, Directeur Administratif et Secrétaire de Mme Michelle Bryan a été remplacé avec effet au 21 mai 2013 par un mandat de délégué à la gestion journalière en qualité de Vice-Président et Secrétaire pour une durée se terminant à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes de la Société pour l'exercice social se terminant au 31 décembre 2013, avec pouvoir de signature individuelle pour les matières relatives à la gestion journalière.

Il en résulte que les délégués à la gestion journalière de la Société sont désormais les suivants:

- Jean Flavien Bachabi, Président Directeur Général;
- Michelle Bryan, Vice-Président et Secrétaire;
- Simon Van De Weg, Secrétaire Adjoint.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013073965/28.

(130091174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Netfutura Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 1, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 144.068.

—
Außerordentliche Generalversammlung der netfutura Luxembourg S. à r. l. vom 31. März 2013

Am 31. März 2013 sind zu einer außerordentlichen Generalversammlung erschienen:

1. Herr Thomas MÜCK, Diplom-Informatiker, wohnhaft in D-66121 Saarbrücken, Großherzog-Friedrich-Straße 146.
Inhaber von zwanzig (20) Anteilen.

2. Herr Stefan GRUBER, Informatiker, wohnhaft in D-66121 Saarbrücken, Großherzog-Friedrich-Straße 146.
Inhaber von fünf (5) Anteilen.

Die Erschienenen, handelnd als alleine Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „NETFUTURA LUXEMBOURG S.à r.l.“ (Identitätsnummer 2008 24 52 681), mit Sitz in Luxembourg, eingetragen im R.C.S.L. unter der Nummer B 144.068, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Aloyse BIEL, mit Amtswohnsitz in Esch/Alzette, am 30. Dezember 2009, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 248 vom 4. Februar 2009 fassen ungeachtet Form und Frist folgenden Beschluss:

1. Mit Wirkung zum 1. April 2013 lautet die Firmenadresse der netfutura Luxembourg S.à r.l.

netfutura Luxembourg S. à r. l.

1, avenue Gaston Diderich

L-1420 Luxembourg

Luxembourg, den 31. März 2013.

netfutura Luxembourg S.à r.l.

Thomas Mück / Stefan Gruber

Geschäftsführer / Gesellschafter

Référence de publication: 2013073970/26.

(130090792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Global Funds Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 37.359.

EXTRAIT

Il résulte des minutes de l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 14 mai 2013 que Messieurs Jacques Elvinger et Yusuke Aoyama ont démissionné de leur fonction d'administrateur, que Messieurs Takayuki Nakano et Kenji Ikehata ont été définitivement élus administrateurs de la Société et que Monsieur Shinichi Masuda a été réélu administrateur pour une durée se terminant à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en 2014.

Le conseil d'administration de la Société se compose comme suit pour une durée se terminant à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en 2014:

- Shinichi MASUDA;
- Takayuki NAKANO;
- Kenji IKEHATA.

Il résulte également des minutes de l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 14 mai 2013 que la société Ernst & Young S.A., 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Grand-Duché du Luxembourg, a été reconduite dans ses fonctions de réviseur d'entreprises agréé pour une durée se terminant à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 juin 2013.

Référence de publication: 2013073964/24.

(130091161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Kobo Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 167.247.

Par la présente, je vous informe de ma démission avec effet immédiat en tant qu'administrateur et en tant qu'administrateur-délégué de la société Kobo Europe S.A. (RCS B167247), avec adresse au 4-6 avenue de la Gare, 1610 Luxembourg.

Luxembourg, le 31 mai 2013.

Samuel HAAS.

Référence de publication: 2013073969/11.

(130091100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Weatherford International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 56.986.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 146.622.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société a accepté en date du 4 juin 2013, la démission de M. Brian Moncur de son poste de gérant A de la Société, avec effet au 20 mai 2013.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- M. Peter Lovasz, gérant B;
- M. Michael Niederer, gérant A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2013.

Pour la Société
Bernard Elslander
Mandataire

Référence de publication: 2013073982/19.

(130090707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

IMK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 84, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 88.980.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 2 mai 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la Société.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole Besch, premier juge, et liquidateur Maître Max Mailliet, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 24 mai 2013 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal (B.P. 23, L-2010 Luxembourg).

Pour la société en liquidation

Me Max Mailliet

Le liquidateur

Référence de publication: 2013073967/18.

(130091208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Exon AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 114.984.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 2 mai 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la Société.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole Besch, premier juge, et liquidateur Maître Max Mailliet, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 24 mai 2013 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal (B.P. 23, L-2010 Luxembourg).

Pour la société en liquidation

Me Max Mailliet

Le liquidateur

Référence de publication: 2013073962/18.

(130091207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

OAZ Dienstleistungen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6738 Grevenmacher, 11, rue des Jardins.
R.C.S. Luxembourg B 89.961.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 2 mai 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la Société.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole Besch, premier juge, et liquidateur Maître Max Mailliet, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 24 mai 2013 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal (B.P. 23, L-2010 Luxembourg).

Pour la société en liquidation

Me Max Mailliet

Le liquidateur

Référence de publication: 2013073972/18.

(130091212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Unico International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6795 Grevenmacher, 14, rue Wecker.

R.C.S. Luxembourg B 83.800.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 2 mai 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la Société.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole Besch, premier juge, et liquidateur Maître Max Mailliet, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 24 mai 2013 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal (B.P. 23, L-2010 Luxembourg).

Pour la société en liquidation

Me Max Mailliet

Le liquidateur

Référence de publication: 2013073977/18.

(130091214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Chestnut 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 162.558.

EXTRAIT

En date du 10 mai 2013, BRE/Chestnut Topco II S.à r.l., l'associé unique de la Société, a transféré l'ensemble de ses sept cent cinquante (750) parts sociales émises par Chestnut 4 S.à r.l. à BRE/Chestnut Holdco S.à r.l., qui devient ainsi l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013073961/16.

(130091188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Rochester Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 59.756.

En date du 31 mai 2013 il a été convenu ce qui suit:

La démission de M. Marc Liesch, administrateur et administrateur-délégué de la société ROCHESTER PROPERTY S.A. est acceptée, avec effet immédiat.

La démission de Mme Andrea Thielenhaus, administrateur et administrateur-délégué de la société ROCHESTER PROPERTY S.A. est acceptée, avec effet immédiat.

La démission de la société INTER-HAUS-LUXEMBOURG S.A., administrateur et administrateur-délégué de la société ROCHESTER PROPERTY S.A. est acceptée, avec effet immédiat.

La démission de la société AUTONOME DE REVISION, E 955, commissaire aux comptes de la société ROCHESTER PROPERTY S.A. est acceptée, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE TREVES S.C.

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2013073975/20.

(130090515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

International Trading and Investments Holdings S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 29.742.

—
EXTRAIT

En date du 31 mai 2013 le mandat d'administrateur de classe A de Carmen Behles a pris fin.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société du 31 mai 2013 a décidé de nommer comme administrateur de classe A, Monsieur Peter Nikolai Ahrens, né le 30 septembre 1966 à Kobe, Japon, résident au 4, Kusertoblerweg, CH-8700 Küsnacht, Suisse, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2018 et qui se tiendra en 2019.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société du 31 mai 2013 a décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B65.477 en tant que commissaire aux comptes et réviseur d'entreprises agréé pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013073966/22.

(130091171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

GIE LuxTram, Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg C 76.

—
Extrait du procès-verbal de la 64^e Assemblée du 14 mars 2013 approuvé le 25 avril 2013

...

6. Divers

B. Personnel

Monsieur Besch informe l'Assemblée qu'à la suite d'un échange entre Monsieur Gobel et le Comité technique, Monsieur Gobel a démissionné par lettre du 27 février 2013 pour prendre sa retraite et quittera le GIE LUXTRAM pour fin mars 2013. Monsieur Besch remercie Monsieur Gobel pour son travail au sein du GIE et lui souhaite une retraite bien méritée.

...

L'Assemblée décide que dorénavant le gérant portera également le titre de «directeur». Au vu du délai jusqu'au recrutement d'un nouveau directeur, l'Assemblée décide de nommer Monsieur Frédéric Bélongy comme gérant, directeur faisant fonction du GIE LUXTRAM. Monsieur Bélongy demeurant professionnellement à avenue Emile Reuter 24, L-2420 Luxembourg, se verra attribué les pouvoirs de signature du gérant conformément au règlement financier du 26 septembre 2007.

...

Laurent DAHM / Guy BESCH

Secrétaire / Président

Référence de publication: 2013073963/23.

(130091108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Amercon Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 98.329.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013074005/9.

(130091295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Weatherford Intermediate Holdings (PTWI) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.050,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 150.995.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a accepté en date du 22 mai 2013, la démission de M. Brian Moncur de son poste de gérant A de la Société, avec effet au 20 mai 2013.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- M. David Catala, gérant B;
- M. Hugo Froment, gérant B;
- M. Peter Lovasz, gérant A;
- M. Michael Niederer, gérant A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2013.

Pour la Société
Bernard Elslander
Mandataire

Référence de publication: 2013073981/21.

(130090701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Weatherford HCC Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 160.852.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a accepté en date du 4 juin 2013, la démission de M. Brian Moncur de son poste de gérant A de la Société, avec effet au 20 mai 2013.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- M. David Catala, gérant B;
- M. Hugo Froment, gérant B;
- M. Peter Lovasz, gérant A;
- M. Michael Niederer, gérant A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2013.

Pour la Société
Bernard Elslander
Mandataire

Référence de publication: 2013073980/21.

(130090699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Nouricia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 115.131.

—
Par la présente, je vous informe de ma décision de démissionner de mon poste d'administrateur et d'administrateur-délégué de votre société avec effet immédiat avec effet au 15/03/2013.

Luxembourg, le 6 juin 2013.

GIRAUD Anne-Françoise
Administrateur et Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013073971/12.

(130090648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Chestnut 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 159.054.

EXTRAIT

En date du 10 mai 2013, BRE/Chestnut Holdco S.à r.l., l'associé unique de la Société, a transféré l'ensemble de ses sept cent cinquante (750) parts sociales émises par Chestnut 2 S.à r.l. à BRE/Chestnut Super Topco S.à r.l., qui devient ainsi l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013073960/16.

(130091178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Immovesta S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 114.582.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 2 mai 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la Société.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole Besch, premier juge, et liquidateur Maître Max Mailliet, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 24 mai 2013 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal (B.P. 23, L-2010 Luxembourg).

Pour la société en liquidation

Me Max Mailliet

Le liquidateur

Référence de publication: 2013073968/17.

(130091209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

VULCANO INVESTHOLDING S.à R.L., société de gestion de patrimoine familial (SPF), Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 92.545.

EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-Ordinaire du 24 mai 2013 à 16h00

le siège social et les bureaux sont déplacés vers l'adresse de Jan Herman van Leuvenheim au 16 avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Luxembourg

à effet du 1^{er} juin 2013.

L'adresse du gérant unique Jan Herman VAN LEUVENHEIM est au 16 avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VULCANO INVESTHOLDING Sàrl

Société de gestion de patrimoine familial (SPF)

J H VAN LEUVENHEIM

Gérant unique

Référence de publication: 2013073884/21.

(130090226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Weatherford Investment (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 200.411.604,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 85.552.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société a accepté en date du 4 juin 2013, la démission de M. Brian Moncur de son poste de gérant A de la Société, avec effet au 20 mai 2013.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- M. David Catala, gérant B;
- M. Hugo Froment, gérant B;
- M. Peter Lovasz, gérant A;
- M. Michael Niederer, gérant A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2013.

Pour la Société

Bernard Elslander

Mandataire

Référence de publication: 2013073983/21.

(130090710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Weatherford Financing (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 38.001.725,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 90.818.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société a accepté en date du 4 juin 2013, la démission de M. Brian Moncur de son poste de gérant A de la Société, avec effet au 20 mai 2013.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- M. David Catala, gérant B;
- M. Hugo Froment, gérant B;
- M. Peter Lovasz, gérant A;
- M. Michael Niederer, gérant A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2013.

Pour la Société

Bernard Elslander

Mandataire

Référence de publication: 2013073979/21.

(130090696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Vontobel Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 2-4, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 115.113.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg avec No. L130065669 au 25 avril 2013. La présente constitue le redressement de ce document.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2013.

Vontobel Management S.A.

Référence de publication: 2013073873/12.

(130090507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Werö Dienstleistungen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 22, rue de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 90.152.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 2 mai 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la Société.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole Besch, premier juge, et liquidateur Maître Max Mailliet, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 24 mai 2013 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal (B.P. 23, L-2010 Luxembourg).

Pour la société en liquidation

Me Max Mailliet

Le liquidateur

Référence de publication: 2013073986/18.

(130091216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Weatherford Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 206.979.678,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 83.925.

EXTRAIT

Les associés de la Société ont accepté en date du 4 juin 2013, la démission de M. Brian Moncur de son poste de gérant A de la Société, avec effet au 20 mai 2013.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- M. David Catala, gérant B;
- M. Hugo Froment, gérant B;
- M. Peter Lovasz, gérant A;
- M. Michael Niederer, gérant A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2013.

Pour la Société

Bernard Elslander

Mandataire

Référence de publication: 2013073984/21.

(130090717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Quest Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 58.587.904,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 159.159.

Par résolutions prises en date du 14 mai 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation, avec effet immédiat, de la démission de Stephen Wideman, avec adresse professionnelle au 5, Polaris Way, CA 92656, Aliso Viejo, Etats-Unis, de son mandat de gérant de type A;
- nomination, avec effet immédiat, de Shirley Creed, avec adresse professionnelle à Dell House, The Boulevard, Cain Road, RG12 1LF Bracknell, Royaume-Uni, au mandat de gérant de type A, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2013.

Référence de publication: 2013073764/15.

(130090492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Weatherford European Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.100,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 150.992.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a accepté en date du 4 juin 2013, la démission de M. Brian Moncur de son poste de gérant A de la Société, avec effet au 20 mai 2013.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- M. David Catala, gérant B;
- M. Hugo Froment, gérant B;
- M. Peter Lovasz, gérant A;
- M. Michael Niederer, gérant A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2013.

Pour la Société

Bernard Elslander

Mandataire

Référence de publication: 2013073978/21.

(130090692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Aberdeen Indirect Property Partners - Active, Fonds Commun de Placement.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.337.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2013.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2013073994/11.

(130092140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Urbaninvest S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 32.932.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 16 mai 2013

1. M. Jacques CLAEYS a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

2. Mme Monique JUNCKER a été reconduite dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

3. Mme Valérie PECHON n'a pas été reconduite dans son mandat d'administrateur.

4. Mme Amélie BRICE, administrateur de sociétés, née à Arlon (Belgique), le 23 mai 1982, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

5. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Luxembourg, le 6 juin 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour URBANINVEST S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013073867/22.

(130090592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Adaxlu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 148.399.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013074015/12.

(130091781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Mateco Location de Nacelles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1113 Luxembourg, 12A, rue John L. Mac Adam.

R.C.S. Luxembourg B 56.496.

Im Jahre zweitausenddreizehn, den einundzwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, mit Amtssitz in Remich.

Traten die Aktieninhaber der Aktiengesellschaft "MATECO LOCATION DE NACELLES S.A.", mit Sitz zu L-1113 Luxembourg, 12A, rue John L. Mac Adam zu einer... Generalversammlung zusammen; genannte Gesellschaft, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister zu Luxemburg, Sektion B unter Nummer 56496, wurde gegründet durch notarielle Urkunde vom 4. Oktober 1996, veröffentlicht im Memorial C Nummer 649 vom 13. Dezember 1996.

Die Versammlung findet statt unter dem Vorsitz von Herrn Fernand Sassel, expert-comptable, beruflich wohnhaft in Luxembourg.

Der Vorsitzende beruft als Schriftführer Herrn Louis Felicetti, Angestellter, beruflich wohnhaft in Luxembourg.

Die Versammlung wählt als Stimmzähler Frau Edith Reuter, Buchhalterin, beruflich wohnhaft in Luxembourg.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden.

A. - Dass aus einer vom Verwaltungsvorstand erstellten Anwesenheitsliste hervorgeht, dass sämtliche Aktionäre in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind; diese Anwesenheitsliste, von den Aktienhabern respektiv deren Vertretern gegengezeichnet und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben einregistriert zu werden, ebenso wie die ordnungsgemäß durch die Erschienenen und den amtierenden Notar ne varietur paraphierten Vollmachten der vertretenen Aktionäre.

B. - Dass die Generalversammlung, in Anbetracht der Anwesenheit respektiv Vertretung sämtlicher Aktieninhaber, regelmäßig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschließen kann.

C- Dass die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

Tagesordnung:

1. Änderung des Geschäftsjahres welches am 1. Oktober eines jeden Jahres beginnt und am 30. September des darauffolgenden Jahres endigt. Dementsprechend Änderung von Artikel 10 der Satzung.

Als Übergangsbestimmung endigt das laufende Geschäftsjahr, welches am 1. Januar 2013 begann, am 30. September 2013.

2. Änderung des Zeitpunkts der jährlichen Generalversammlung der Aktionäre welche fortan am ersten Freitag des Monats Dezember eines jeden Jahres abgehalten wird. Dementsprechend Änderung von Artikel 11 der Satzung. Nach Vortrag dieser Punkte sowie deren Bestätigung durch die Generalversammlung beschließen die Aktionäre einstimmig wie folgt:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschließt die Änderung des Geschäftsjahres welches fortan am 1. Oktober eines jeden Jahres beginnt und am 30. September des darauffolgenden Jahres endigt. Dementsprechend wird Artikel 10 der Satzung wie folgt abgeändert.

„ **Art. 10.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Oktober eines jeden Jahres und endigt am dreißigsten September des darauffolgenden Jahres. „

Das laufende Geschäftsjahr, welches am 1. Januar 2013 begann wird am 30. September 2013 enden.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschließt die Änderung der jährlichen Hauptversammlung der Aktionäre. Artikel 11 der Satzung wird wie folgt abgeändert:

„**Art. 11.** Die jährliche Generalversammlung tritt am Gesellschaftssitz oder an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am ersten Freitag des Monats Dezember eines jeden Jahres um 11.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.“

Da keine weiteren Punkte auf der Tagesordnung stehen, ist die Versammlung hiermit geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Komparenten, dem Notar mit Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, zusammen mit dem amtierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. SASSEL, L. FELICETTI, E. REUTER, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 27 mai 2013. Relation: REM/2013/874. Reçu soixante-quinze euros 75.-€.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 5. Juni 2013.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2013074459/59.

(130091440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Miret S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 69.213.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 3 avril 2013, que l'Assemblée a pris, entre autre, la résolution suivante:

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de nommer pour un an, jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes au 31.12.2013:

- Monsieur Bruno AGOSTINI, ayant son adresse professionnelle au 16, avenue de la Porte Neuve, Président du Conseil d'administration;

- Monsieur Andrea BARUFFINI, ayant son adresse professionnelle Piazza Gaudenzio Sella n. 1, I-13900 Biella, Administrateur et Administrateur-Délégué;

- Madame Devis BONO, Via A. Lamarmora, 21, I-13900 Biella, Administrateur.

L'Assemblée décide également de nommer pour un an, jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes au 31.12.2013, la société Deloitte Audit Sàrl, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, comme Réviseurs pour l'année fiscale 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Pour extrait conforme

MIRET S.A.

Référence de publication: 2013074469/23.

(130091532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Miret S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 69.213.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu à Biella en date du 14 janvier 2013, que le Conseil a pris note, entre autre, du point suivant:

Le Conseil d'Administration note le transfert du siège social de la société de son adresse actuelle 4, boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG au 16, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2013

LA SOCIETE MIRET SA

Référence de publication: 2013074468/14.

(130091532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Marvie Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 154.042.

En date du 6 juin 2013,

Monsieur Philippe Vanderhoven a démissionné de son mandat d'administrateur de la société Marvie Invest S.A. avec effet immédiat.

La société SV Services SàRL a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société Marvie Invest S.A. avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clémency, le 7 juin 2013.

Référence de publication: 2013074458/14.

(130091713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Nordea Fund of Funds, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 66.248.

Extrait des décisions prises par voie de résolution circulaire par le Conseil d'Administration de la société du 6 juin 2013

En date du 6 juin 2013, le Conseil d'Administration de NORDEA FUND OF FUNDS, SICAV décide de coopter Mme. Katarina Hammar, Regeringsgatan 59, S - 105 71 Stockholm, Suède, en remplacement de M. Lars Grönborg Eskesen, M. André Roelants, M. Jari Kivihuhta, M. Jhon Mortensen, M. Allan Polack, M. Niels Thygesen, Mme Eira Palin-Lehtinen et M. Alex Schmitt en qualité d'Administrateur de la Société, avec effet immédiat, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2013.

Nordea Investment Funds S.A.

Référence de publication: 2013074483/16.

(130091495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Mutualité des P.M.E., Société Coopérative.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 4.556.

Extrait de l'assemblée générale annuelle du 26 avril 2013 et du conseil d'administration du 16 mai 2013

Quatrième résolution

Sont nommés pour une période de 3 ans:

- Monsieur Roland DERNOEDEN, demeurant 85, ceinture um SchlassL-5880 HESPERANGE en qualité de Président du conseil d'administration.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

- Monsieur Jean-Paul SCHMITZ, demeurant 62, rue de Steinsel L-7395 HUNSDORF en qualité de Vice-président du conseil d'administration.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

- Monsieur Théo HOLLERICH, demeurant 3, am Bounert L-6975 RAMELDANGE en qualité de membre du conseil d'administration.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

- Monsieur Lucien CLEMENT, demeurant 38, route de Mondorf L-5552 REMICH en qualité de membre du conseil d'administration.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

- Monsieur François DOSTERT, demeurant 19, rue des Près L-7246 WALFERDANGE en qualité de membre du conseil d'administration.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

- Monsieur Paul ENSCH, demeurant 3, rue J. B. Neuens L-7553 MERSCH en qualité de membre du conseil d'administration.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

- Monsieur Lucien HENGEN, demeurant 92, avenue de Luxembourg L-4940 BASCHARAGE en qualité de membre du conseil d'administration.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

- Monsieur Georges NESSER, demeurant 5, rue Dicks L-5501 REMICH en qualité de membre du conseil d'administration.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

- Monsieur Romain SCHMIT, demeurant 46a, rue Dicks L-5451 STADTBREDIMUS en qualité de membre du conseil d'administration.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Cinquième résolution

Sont nommés commissaires aux comptes pour une durée d'un exercice:

- Monsieur Pierre BARTHELME, demeurant 5, rue Staebierg II L-3718 RUMELANGE.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

- Monsieur Jean DI CATO, demeurant 15, rue de la Gare L-9122 SCHIEREN.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Sixième résolution

Est nommé réviseur pour une durée d'un exercice:

- Monsieur Paul LAPLUME, ayant son siège social 42, rue des Cerises L-6113 JUNGLINSTER.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 05 juin 2013.

Pour le conseil d'administration

Mutualité des P.M.E.

Société coopérative

Signature

Référence de publication: 2013074481/52.

(130091447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Mon Toit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelage, 65, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.266.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 juin 2013.

Référence de publication: 2013074474/10.

(130091660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Niagara S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 31.955.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 3 juin 2013

L'actionnaire unique a décidé:

- d'approuver le rapport de l'auditeur à la liquidation et les comptes de liquidation;

- de prononcer la clôture de la liquidation et ont constaté que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 3 juin 2013;

- décident que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une durée minimum de cinq ans au 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013074492/16.

(130091537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

NEXON Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.500.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 156.728.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 21 mai 2013 que M. Keunwook Chang, né le 11 avril 1979 à Seoul, Corée du Sud, avec adresse professionnel au 7-9 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été nommé comme gérant de la Société avec effet au 27 mai 2013 et pour une durée illimitée.

Il résulte des mêmes résolutions de l'associé unique de la Société que les mandats des gérants Seungwoo Choi et Jiwon Park ont été reconduits avec effet au 21 mai 2013 et pour une durée illimitée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- M. Donghyuk Kim;
- Mme Heasook Park;
- M. Seungwoo Choi;
- M. Jiwon Park; et
- M. Keunwook Chang.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2013.

Pour la Société

Mandataire

Référence de publication: 2013074491/23.

(130091406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Neo Project, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4965 Clemency, 2, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 101.904.

Cession de parts

Il résulte d'une convention de cession de parts sous seing privé conclue le 31 décembre 2012, que Monsieur Frans VAN DEN HOEK, né le 03 décembre 1964 à Differdange, demeurant à L-4924 Hautcharage, 49, rue de la Gare, a cédé 8 (huit) parts sociales de la société à la société NEO FINANCE S.A., ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 36.105.

A la suite de ces cessions, les 100 (cent) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la société sont réparties comme suit:

- NEO FINANCE S.A.	40 parts
- Monsieur Roger KLEIN	20 parts
- Monsieur Lionel GOURDIN	20 parts
- Monsieur Stefan MUEHLEN	20 parts
Total	100 parts

Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Pour la société

Référence de publication: 2013074487/21.

(130091579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Accudyne Industries Borrower S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 169.011.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 07 juin 2013.

Référence de publication: 2013073997/10.

(130091983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

My Way S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 16, rue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 177.752.

STATUTS

L'an deux mille treize,

le quatrième jour du mois de de juin.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

1) Madame Marta Alexandra NEVES CORREIA, aide-coiffeuse, née à Tondela (Portugal), le 1^{er} mars 1987, demeurant au 14, rue des Boers, L-4035 Esch-sur-Alzette;

2) Monsieur Marco Alexandre FERREIRA LOUREIRO, installateur-sanitaire, né à São Sebastião Da Pedreira (Lisbonne) [Portugal], le 06 octobre 1976, demeurant au 14, rue des Boers, L-4035 Esch-sur-Alzette.

Lesquelles personnes comparantes, ici personnellement présentes, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer par les présentes et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet principal l'exploitation d'un salon de coiffure pour Hommes et Dames, la manucure et le maquillage, ainsi que la vente de tous produits.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «M Y WAY S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la Ville d'Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Le/les gérant(s) peut/pourront transférer le siège social à l'intérieur de la commune.

La société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12'400.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (124.- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Madame Marta Alexandra NEVES CORREIA, prénommée, cinquante parts sociales	50
2) Monsieur Marco Alexandre FERREIRA LOUREIRO, prénommé, cinquante parts sociales	50
TOTAL: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société, de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12'400.- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Vis-à-vis des tiers la société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux gérants, sauf dispositions contraires fixées par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2013.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associées, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi au 16, rue du Dix Septembre, L-4320 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

2.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

a) *Gérante technique:*

Madame Cristina Maria AMARAL MOURATO, gérante de société, née à Dudelange, le 27 octobre 1973, demeurant au 1, rue des Rosiers, L-4484 Soleuvre;

b) Gérants administratifs:

(i) Madame Marta Alexandra NEVES CORREIA, aide-coiffeuse, née à Tondela (Portugal), le 1^{er} mars 1987, demeurant au 14, rue des Boers, L- 4035 Esch-sur-Alzette;

(ii) Monsieur Marco Alexandre FERREIRA LOUREIRO, installateur- sanitaire, né à São Sebastião Da Pedreira (Lisbonne) [Portugal], le 06 octobre 1976, demeurant au 14, rue des Boers, L-4035 Esch-sur-Alzette.

Vis-à-vis des tiers la société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de la gérante technique avec celle d'un des deux gérants administratifs.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des parties constituantes sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les personnes comparantes, agissant ès-dites qualités, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M.A. NEVES CORREIA, M. A. FERREIRA LOUREIRO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 juin 2013. Relation: EAC/2013/7288. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013075888/120.

(130093074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Chestnut 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 159.053.

—
EXTRAIT

En date du 10 mai 2013, BRE/Chestnut Holdco S.à r.l., l'associé unique de la Société, a transféré l'ensemble de ses sept cent cinquante (750) parts sociales émises par Chestnut 1 S.à r.l. à BRE/Chestnut Super Topco S.à r.l., qui devient ainsi l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013073959/16.

(130091183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Rochester Property S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 59.756.

La société Fiduciaire de Trèves S.C. a dénoncé, avec effet immédiat, le siège social de la société:

ROCHESTER PROPERTY S.A.

74, rue de Merl

L - 2146 Luxembourg

RCS Luxembourg B59756

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2013.

FIDUCIAIRE DE TREVES SC

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2013073974/16.

(130090513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.
